

# La Gazette de Saint-Germain-Laval

N°1 - JANVIER 2002



*Le lotissement de l'Indienne a accueilli  
ses premiers habitants au mois de décembre*

## Bonne Année 2002

**Directeur de la publication :** M.C. de Saint-Loup, Maire  
**Responsable de la rédaction :** M. HUSSON, Adjoint à l'Information  
**Distribution :** Mairie de Saint-Germain-Laval  
**Conception et réalisation :** Imprimerie du Confluent  
Journal imprimé sur papier recyclé pour préserver l'environnement  
N° ISSN 0991-2843



## S o m m a i r e

Informations utiles	p 2
Prochains conseils publics	p 2
Editorial	p 3
<b>ACTUALITES</b>	
Compte rendu du conseil municipal public du 11 octobre 2001	p 4
Compte rendu du conseil municipal public du 6 décembre 2001	p 7
Compte rendu du conseil municipal public du 27 décembre 2001	p 10
Plan d'Actions Municipal 2001-2007	p 14
Syndicats Intercommunaux	p 18
Réunions de Quartier	p 19
A propos d'urbanisme	p 20
Soyons... Francs, soyons... Euros !	p 21
<b>VIE LOCALE</b>	
Hommage à François Fiedler	p 23
<b>EVENEMENT</b> : Les 30 ans de l'ACSG	p 24-25
La Mission Locale	p 26
Course de Côte à Tréchy	p 27
Cérémonie du 11 novembre	p 28
Comité des Fêtes	p 28
Histoire d'eau !	p 29
Inondations 2001	p 29
Centre de Loisirs "Nathalie"	p 30-31
Etat Civil 2001	p 32
<b>EN BREF</b>	p 33-34
<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	
Le Club de l'Age d'Or	p 36
CESAL - Judo "Challenge J. Gauthier"	p 36
Club d'Echecs "Le Roi Mat"	p 37
ACSG - Tennis de Table	p 37
ACSG - Randonnées pédestres 2002	p 38
ESL - Section couture / ACSG gym douce	p 38
<b>VIE SCOLAIRE</b>	
Caisse des Ecoles	p 39
Ecole Maternelle "Les Mûriers"	p 40
Ecole Elémentaire du Petit Buisson	p 41
Communiqué de la FCPE	p 42
Passage du Bébébus	p 42
<b>JEUX ET LOISIRS</b>	
Surfez sur le Net	p 43
Echecs	p 44
<b>LES GESTES QUI SAUVENT</b>	p 45

## INFORMATIONS UTILES

MAIRIE : Standard 01 64 32 10 62 / Fax 01 64 32 90 69

### Horaires d'ouverture :

Lundi de 8h30 à 12h et 14h à 18h

Mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Jeudi de 14h à 17h30 (fermé au public le matin)

Samedi 10h à 12h (permanence des adjoints et secrétaire)

POMPIERS :	18
POLICE :	17
SAMU :	15
ECOLE MATERNELLE «Les Mûriers» :	01 64 32 78 25
ECOLE ELEMENTAIRE de Courbeton :	01 64 32 09 87
ECOLE ELEMENTAIRE du Petit Buisson :	01 64 32 20 46
Collège Paul Eluard :	01 64 32 24 23
Collège Pierre de MONTEREAU :	01 64 32 06 07
Cité Scolaire André Malraux :	01 64 32 69 88
CCAS :	01 64 32 67 52
CCAS : Permanence du mardi :	01 64 32 60 51
CENTRE DE LOISIRS NATHALIE :	01 64 70 08 38
STADE DE PONTVILLE :	01 64 31 44 41
MEDECIN : Madame POGER	01 64 32 04 70
PHARMACIE: Madame MICHEL	01 64 32 35 36
INFIRMIERES : (Cabinet Centre Commercial)	01 64 70 24 73
Equipe d'animation pastorale : Madame Horsin	01 64 70 03 29
Cathéchèse : Madame Cottini	01 64 32 01 48
HOPITAL de Montereau :	01 64 31 64 31
CLINIQUE "Seine et Yonne" :	01 64 31 61 00
SOS ( Soins Infirmiers ) :	01 64 32 12 82
Centre Anti-Poison :	01 42 05 63 29
Pharmacie de Garde :	01 60 57 20 40
(Commissariat après 21h)	
Médecin de Garde :	01 60 96 30 30
(après 20h, 12h le samedi, dimanche et jours fériés)	
Gare SNCF de Montereau :	01 64 32 87 83
TAXIS - Gare de Montereau :	01 64 32 06 64
Office de Tourisme de Montereau:	01 64 32 07 76
Cinéma Montereau Ciné Point.com :	01 40 30 20 10 # 477
Cars INTERVAL/SYONNE :	01 64 70 31 15
Gendarmerie Nationale:	01 64 32 45 24
Police de Proximité :	01 64 70 44 90
G.D.F. (dépannage 24h/24) :	0 810 433 575
E.D.F. (dépannage 24h/24) :	0 810 333 917
Lyonnaise des Eaux (dépannage) :	0 810 885 885
Déchetterie :	01 60 57 00 52
Sous-Préfecture de Seine et Marne :	01 60 58 57 77
A.N.P.E :	01 60 73 56 90
ASSEDIC :	0 802 377 377
Mission Locale pour l'Emploi :	01 60 57 21 07

## VOS PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX PUBLICS

Nous informons toutes les Saint Germanoises et tous les Saint Germainois qu'ils seront les bienvenus lors des séances des Conseils Municipaux Publics qui auront lieu en 2002 aux dates suivantes :

- ✓ Jeudi 14 mars 2002
- ✓ Jeudi 16 mai 2002
- ✓ Jeudi 26 septembre 2002
- ✓ Jeudi 14 novembre 2002

Ces conseils se tiendront dans la salle de réunions de la Mairie à 20 h 30. Nous vous y attendons nombreux et comptons sur votre participation active au développement de notre Commune.

D'autres conseils publics pourront éventuellement avoir lieu en fonction de la nécessité administrative ou de l'actualité. Dans ce cas, une information complémentaire sera diffusée par les moyens habituels.

## E D I T O R I A L



Depuis notre arrivée, nous nous efforçons de travailler dans une transparence totale sur tous les sujets abordés concernant les travaux petits ou grands.

Nous avons établi le plan d'actions municipal 2001/2007.

Vous le trouverez dans cette Gazette. C'est en quelque sorte le programme détaillé que nous avons soumis à vos suffrages. Nous attendons vos remarques et vos suggestions si vous souhaitez participer à la vie de votre Commune.

Voici donc de quelle manière commencera la Nouvelle Année, avec beaucoup de projets que nous réaliserons si les finances le permettent... Mais restons optimistes, même dans les moments les plus difficiles.

J'espère très sincèrement que vous aurez passé d'agréables fêtes de fin d'année.

Permettez-moi maintenant, au nom du Conseil Municipal et de l'ensemble du Personnel Communal, de vous adresser nos meilleurs vœux pour l'Année 2002, en attendant la traditionnelle présentation des vœux qui aura lieu le :

**Vendredi 11 janvier 2002 à 18 heures  
à la salle de l'Orée de la Bassée**

et à laquelle vous êtes toutes et tous conviés.

Le Maire,  
Marie-Claude de Saint Loup

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2001

*L'an deux mil un, le 11 Octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Maire.*

**PRESENTS :** Mesdames de SAINT LOUP Marie-Claude, Madame BUROLLA Carine, Messieurs BAYOL Guy, GAUTROT Yann, GILLET Gérard, TYCHENSKY Jean, Mesdames MIALON Corinne, CHEVAL Michèle, MAUPLLOT Simone, BOULANGER Christiane, LAFONT Françoise, Messieurs DUDILLIEU Dany, AUTHIER Bernard, AGUILAR Antonio, MAGNE André, MARTINEZ Jean-Claude, HUSSON Michel, MARTEAU Alain, TRONCY Dany, VERNET Jocelyn, formant la majorité des membres en exercice.

### **ABSENT REPRESENTÉ :**

Monsieur MAYER Daniel, représenté par Madame MIALON Corinne

### **ABSENTS EXCUSES :**

Mademoiselle KARL Aurore  
Monsieur HALLART Frédéric

Monsieur GAUTROT Yann a été nommé Secrétaire.

L'ordre du jour était le suivant :

- Vente aux particuliers de parcelles de terrains de Courbeton,
- Embauche d'un agent d'entretien,
- Constat de conversion Franc-Euro,
- Création du SYTRADEM (Syndicat Mixte pour la réalisation d'une unité de traitement thermique à Montereau et d'un Centre de Tri à Nangis),
- Subvention MILOBEM,
- Subvention exceptionnelle pour l'ACSG,
- Gratification de fin d'année pour le Personnel Communal,
- Signature du contrat de services spéciaux de transport scolaire (INTERVAL),
- Affaires et questions diverses.

Madame le Maire procède à l'appel de tous les membres présents ; le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle donne la parole aux représentants de la R.E.P. (Routière de l'Est Parisien) Messieurs LAFEVE et CHAINAY, avant de passer à l'ordre du jour.

Messieurs LAFEVE et CHAINAY expliquent que la R.E.P. fait partie du Groupe VIVENDI Environnement. Ils se sont portés acquéreurs de la Société VENDRAND le 1er Avril 1994 ; depuis aucun tonnage n'a été admis sur le site de Merlange.

La REP s'est engagée à remettre en état ce site conformément à l'arrêté préfectoral complémentaire n° 00 DAI 21C 240 du 02 Octobre 2000 qui fixe les prescriptions du réaménagement final de cette décharge. Conformément à l'Article 2.1 de l'arrêté préfectoral précité, le réaménagement final de la décharge est conçu de façon à limiter les infiltrations d'eaux pluviales. La couverture finale est résistante aux intempéries et tient compte des phénomènes de tassement.

La REP est en train de réaliser la couverture supérieure de la décharge qui est constituée du bas vers le haut par :

- un écran imperméable en argile d'épaisseur minimale de 1 m. (déjà réalisé),
- un géotextile anticontaminant (posé),
- une couche drainante d'épaisseur minimale de 25 cm équipée de drain collecteur (en cours de finition),
- une couche de terre végétale rapportée sur le site d'épaisseur minimale de 30 cm (en cours de finition).

La cote maximale de cette couverture est de 108 m NGF environ.

Le talus nord de la décharge est en cours de couverture de matériaux argileux. La réalisation du plan d'eau avec déversoir évitera aux eaux météoriques de rentrer dans la décharge.

Le talus sud de la décharge a été recouvert d'une couche de 50 cm d'épaisseur de matériaux de remblai ayant des caractéristiques géo-mécaniques appropriées. Cette couche de matériaux sera commencée au moyen d'espèces herbacées appropriées permettant une végétalisation qui stabilise le remblai. Cette prairie sera entretenue par une personne du secteur.

La REP a l'obligation d'entretenir le site durant 30 années d'où le contrôle permanent des eaux souterraines et en surface, l'état des clôtures, ... Tous les résultats des contrôles effectués sont adressés à la DIRE.

Ce réaménagement représente un coût de 33 MF.

La parole est donnée au public.

M. NOIRAULT souhaite savoir si les eaux du lac formé seront stagnantes ?

*REP : Le lac se remplit avec les eaux qui coulent sur les argiles et celles des eaux pluviales. Il y a une évacuation de ces eaux avec un assainissement. Ces eaux sont analysées au même titre que la nappe phréatique.*

M. BEIRER demande qui finance ces aménagements et quels sont les intérêts en jeu ?

*REP : Le financement est assuré par la REP, et il n'y a pas d'intérêt particulier. Lorsque la REP a acheté le site de Merlange, elle a récupéré en même temps la clientèle gérée par les Ets VENDRAND. La REP est une société qui fait du terrassement, des centres d'enfouissement, ...*

M. BEIRER souhaiterait savoir si par rapport à l'aménagement proposé et effectué, ce site deviendrait très intéressant dans 30 ans ?

*REP : Cela n'est pas au programme aujourd'hui, mais c'est vrai ce site est intéressant, c'est la raison pour laquelle la Sté REP en a fait l'acquisition.*

Messieurs LAFEVE et CHAINAY concluent leur intervention en indiquant qu'ils laissent à la disposition du public un dossier complet relatif à ce réaménagement.

Madame le Maire indique que la prochaine réunion de quartier se déroulera le 17 Octobre prochain à 20h00 en Mairie et concernera le quartier de Saint Pierre.

Madame le Maire tient à faire un point sur la réhabilitation de Courbeton. Elle indique que France Télécom a été recontacté ; ils ne peuvent faire plus. En ce qui concerne EDF, des négociations sont en cours avec la collaboration de Monsieur le Sous-Préfet.

La Mairie a fait également appel à Pierre Hoche Finances afin de savoir si cette Société pouvait apporter une aide. Une solution a été trouvée : 5 terrains, propriété de Pierre Hoche Finances, sont rétrocédés au franc symbolique à la Commune, objet de notre 1ère délibération de ce soir. Ces terrains, non-constructibles, pourront donc faire l'objet d'une acquisition par des particuliers.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Acquisition de parcelles – Domaine de Courbeton**

Madame le Maire expose au Conseil que la Sté Pierre Hoche Finances a proposé à la Commune de se porter acquéreur de certaines parcelles (n° 1689, 1548, 1655, 1660, 1622) du Domaine de Courbeton pour le franc symbolique.

Il convient donc d'autoriser le Maire ou son délégataire à acquérir les parcelles n° 1689, 1548, 1655, 1660, 1622, chacune pour le Franc symbolique, à mandater Maître TABET, Notaire associé à Montereau, pour la réalisation de l'acte, et à autoriser le Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents afférents à ce dossier.

### **Ventes de parcelles de terre – Domaine de Courbeton**

Madame le Maire expose au Conseil que plusieurs particuliers ont émis le souhait d'acquérir des parcelles de terre sur le domaine de Courbeton.

Suite à l'avis des Services du Domaine en date du 03 Septembre 2001, la Cité de Courbeton est classée en zone UB et constitue à elle-seule le secteur UBA défini dans le POS (Plan d'Occupation des Sols) comme un secteur dont l'urbanisation est entièrement terminée à sa date de publication.

Dans ces conditions, les terrains libres à ce jour sont inconstructibles quelles que soient leurs caractéristiques d'équipement, de superficie ou d'accessibilité, sous réserve de confirmation par des certificats d'urbanisme négatifs.

Les parcelles peuvent donc être vendues au prix de :

- 50,00 Frs le m<sup>2</sup> pour les parties considérées comme jardin,
- 20,00 Frs le m<sup>2</sup> pour les parties considérées comme espaces verts, parties boisées et accidentées.

Il convient donc d'autoriser le Maire ou son délégataire à vendre des parcelles de terre au prix de 50,00 Frs le m<sup>2</sup> pour les parties considérées comme jardin et 20,00 Frs le m<sup>2</sup> pour les parties considérées comme espaces verts, parties boisées et accidentées, de mandater Maître TABET, Notaire associé à Montereau, à réaliser le ou les actes de vente, et d'autoriser le Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents afférents à ce ou ces vente(s).

#### Création d'un poste d'agent d'entretien à compter du 1er Janvier 2002

La Commission de Ressources Humaines s'est réunie au mois de Juillet dernier afin de procéder à une embauche au 1er Septembre et une seconde au 1er Janvier 2002. Ces deux agents seront plus spécialement prévus pour l'entretien des espaces verts.

Il est donc décidé la création d'un poste d'agent d'entretien - Catégorie C - temps complet permanent et précisé que l'agent recruté sera rémunéré sur la base du 1er échelon, échelle 2, indice brut 245 - majoré 262.

Cette décision prendra effet à compter du 1er Janvier 2002.

#### Signature des constats de conversion Franc-Euro des contrats en cours d'exécution

Vu le traité de l'Union Européenne, vu le règlement (Communauté Européenne) n° 1103/97 du Conseil de l'Union européenne du 17 Juin 1997 fixant certaines dispositions relatives à l'introduction de l'euro, vu le règlement (Communauté Européenne) n° 974/98 du Conseil de l'Union européenne du 3 Mai 1998 concernant l'introduction de l'euro, vu la Décision du Conseil de l'Union européenne du 31 Décembre 1998 arrêtant le taux de conversion au 1er Janvier 1999, considérant qu'au cours de la période du 1er Janvier 1999 au 31 Décembre 2001, l'utilisation de l'unité de l'euro dans les relations contractuelles est laissée à l'appréciation des parties, considérant que, pendant la période transitoire, la conversion en unité euro des différents contrats en cours d'exécution initialement libellés en unité franc peut être effectuée par les parties, considérant que cette conversion doit alors être opérée en conformité avec la réglementation communautaire, Il convient d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer tous constats de conversion Franc-Euro pour les contrats en cours d'exécution.

#### Création du SYTRADEM (Syndicat mixte pour la réalisation d'une unité de traitement thermique à Montereau et d'un Centre de Tri à Nangis)

La parole est donnée à Monsieur Bernard AUTHIER, Conseiller Municipal. Ce dernier explique que le tri sélectif représente environ 30 % de la facture des ordures ménagères. L'Etat aide des communes à mettre en place le tri sélectif qui devrait voir le jour en 2002. Cela apporterait les modifications suivantes : 2 passages pour les ordures ménagères et 1 passage pour le sélectif (emballage). Des points de dépôts volontaires pour le verre, les journaux et magazines resteront. Les usagers seront informés en temps utile.

Monsieur Yann GAUTROT, Conseiller Municipal, souhaite savoir ce qu'il en est de l'usine d'incinération.

Monsieur AUTHIER répond que qu'il y a eu deux étapes : 1 en 1995 et 1 en 2001. Celle de 1995, concernait la réhabilitation de l'usine quant aux rejets des fumées. Il convient maintenant de former le SYTRADEM (étape de 2001). Monsieur le Préfet demande de prendre cette décision et d'adhérer à ce Syndicat, car dans le cas contraire, les subventions ne seraient pas accordées.

Madame le Maire expose donc au Conseil qu'il existe actuellement :

- le SIRMOTOM qui collecte et traite les ordures ménagères pour 55.000 habitants sur la Section de Montereau regroupant 43 communes
- le SMETOM spécialisé dans le seul traitement sur la Région de Provins pour 85.000 habitants .

Dans le cadre de la mise en place du tri sélectif, le plan départemental prévoit la création d'un Syndicat, avec le Contrat «Terre Vive», le SYTRADEM, qui sera un mariage des deux syndicats précités. Ce Syndicat aura pour objectif la gestion du Centre de Tri et la construction d'un Centre de Traitement à Montereau.

Le Conseil émet un avis favorable pour l'adhésion à la création du SYTRADEM et à l'adoption du projet des statuts s'y rapportant.

#### Adhésion MILOBEM (Participation financière)

Une permanence de la Mission Locale a lieu 1 fois tous les 15 jours en Mairie pour recevoir les personnes âgées de 16 à 25 ans. Cette mission a pour but de conseiller, de faire un bilan de compétences et apporte une aide dans la recherche d'emploi.

Il est décidé d'allouer la somme de 2.744,00 Frs, soit 1,00 Frs par habitant à l'Association MILOBEM (sise 3 Rue André Thomas - 77130 MONTEREAU) correspondant à l'adhésion de la Commune. La dépense occasionnée sera prélevée sur l'Article 6574 du Budget de l'exercice en cours.

#### Subvention exceptionnelle A.C.S.G.

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'accorder à l'A.C.S.G. une subvention exceptionnelle de 5.000,00 Frs pour l'organisation des festivités à l'occasion du trentième anniversaire de l'Association (dépense occasionnée prélevée sur l'article 6574 du budget de l'exercice en cours).

Le Conseil émet un avis favorable.

#### Gratification de fin d'année pour le Personnel Communal

Il est décidé de reconduire, comme l'année précédente, à l'ensemble du Personnel Communal une gratification de fin d'année. La dépense occasionnée sera prélevée sur les articles 6411 et 6413 du budget de l'exercice en cours.

Le Conseil émet un avis favorable.

#### Signature du contrat de services spéciaux de transport scolaire (INTERVAL) - Constat de conversion

Il convient d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer le contrat relatif aux services spéciaux de transports publics routiers réservés aux élèves des écoles Maternelle et Élémentaire de Saint-Germain-Laval, ainsi que le constat de conversion en Euro y afférent.

Le Conseil émet un avis favorable.

### AFFAIRES DIVERSES

#### Contrat-Bail - Maison située à l'Ecole Maternelle «Les Mûriers»

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat-bail à intervenir pour la location, à titre précaire et révocable, de la maison située à la Maternelle du 15 Octobre au 31 Décembre 2001 afin de reloger provisoirement une famille.

Le Conseil émet un avis favorable.

#### Subvention exceptionnelle «Les Enfants des Mûriers»

Il convient de décider d'accorder à l'Association «Les Enfants des Mûriers» une subvention exceptionnelle de 2.000,00 Frs permettant l'achat de petits matériels pour la 5ème classe (dépense occasionnée prélevée sur l'article 6574 du budget de l'exercice en cours).

Le Conseil émet un avis favorable.

#### Numérotation Rue du Château de Bicêtre

Il convient de donner un numéro aux deux habitations situées Rue du Château de Bicêtre entre le numéro 4 et le numéro 6. Il est proposé d'attribuer un numéro 4 bis et un numéro 4 ter.

Il est toutefois précisé que cette numérotation est provisoire compte-tenu du fait qu'il reste des terrains à bâtir. En effet, lorsque tout ce secteur sera construit, il faudra reprendre entièrement la numérotation du côté pair de la Rue du Château de Bicêtre.

Le Conseil émet un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée au public.

M. NOIRAULT s'étonne qu'un nouvel employé communal arrivant en Septembre soit déjà titulaire.

Madame le Maire répond qu'il s'agit en fait d'un agent stagiaire.

M. LOURDEL indique que dans la Gazette, il n'est pas fait mention du nom des Conseillers Municipaux gérant ce journal, ni du numéro de parution.

Madame le Maire remercie M. LOURDEL pour cette remarque. Le nécessaire sera fait lors de la parution de la prochaine Gazette.

M. LOURDEL indique qu'à la page 16, invitation est faite aux habitants de Saint Pierre pour la réunion de Quartier. Les habitants du Bas de la Montagne se situent où ?

*Madame le Maire répond que les habitants du Bas de la Montagne ont oublié d'être indiqué sur la Gazette. Un courrier leur sera adressé dans les meilleurs délais afin de les convier à la réunion de Quartier.*

M. LOURDEL indique que, dans le programme de l'équipe municipale en place, il avait été écrit qu'il n'y aura que des relations franches et directes. Parfois ces relations sont un peu houleuses, surtout de la part d'un Conseiller Municipal avec qui il a eu une discussion sur un problème d'ordures ménagères.

*M. GILLET souhaite répondre à cette question. Le problème de ramassage des ordures ménagères dans ce secteur a été pris en compte et va trouver une solution rapidement. En ce qui concerne la Boulangerie, une demande de poubelle va être faite.*

M. LOURDEL précise également qu'il devient très difficile de faire demi-tour dans la rue, car il y a de plus en plus de véhicules.

*Madame le Maire indique que ce problème sera étudié.*

M. LOURDEL souhaite faire une remarque quant aux ordures ménagères ; cela fait 10 ans qu'il se bat pour que les ordures soient brûlées sur le site de la centrale EDF à Montereau.

*M. AUTHIER répond que c'est une solution qui a été posée, mais il faut que Monsieur le Préfet, les décideurs de l'EDF, ..., en soient d'accord. La question avait déjà été posée lors de la 1ère réunion du SIRMO-TOM.*

M. BEIRER souhaite faire une remarque sur les problèmes actuellement évoqués d'environnement. Il indique qu'il y a un «TOULOUSE» tout près de Saint-Germain-Laval. En effet, il y a 4 usines qui sont classées SEVESO. Quant à l'usine d'incinération, elle a été rénovée.

*M. AUTHIER précise que la rénovation était pour une durée de 5 ans.*

M. BEIRER indique que cela n'est pas très sérieux car cela représente un coût important et qu'il faudrait trouver des solutions plus durables, mais ses propos ne sont qu'une simple remarque.

*M. AUTHIER répond que les personnes qui ont pris cette décision à l'époque, devaient respecter les normes de 1995 (dépoussiérage obligatoire). L'échéance de 2000 figurait déjà dans l'application de la mise aux normes. Fin 2002, il ne devait plus y avoir de décharges. L'usine ne sera pas construite avant 5 ans, il faudra donc mettre en place des solutions intermédiaires.*

M. BEIRER indique qu'il faut sensibiliser les gens sur ces problèmes.

*M. GAUTROT précise que, lors de la dernière réunion du SIVOM, il a été évoqué le problème de l'implantation de ces usines.*

M. NOIRAULT fait remarquer que la SAGEM figure au 1er rang comme usine à risques.

M. MAUPLLOT renchérit cette remarque en ajoutant le dépôt des essences.

M. LOURDEL indique qu'au STOP, à la sortie du Centre Commercial, il y a des voitures sur le trottoir qui gênent la visibilité.

Mme BORDE demande s'il est possible de couper les arbres dans l'ar rondi pour améliorer la visibilité.

*Madame le Maire indique que, pour les coupes d'arbres, l'élagage devrait débuter vers le mois de Janvier 2002. En ce qui concerne le stationnement, le problème va être étudié.*

M. MAUPLLOT souhaite savoir s'il serait possible de tailler certains arbustes de l'Allée du Parc.

*Madame le Maire répond que cela sera fait, mais que ce genre de problèmes doit être signalé en Mairie.*

M. LOURDEL souhaite savoir ce qu'il est advenu des panneaux d'affichage.

*M. GILLET répond que les Services Municipaux procèdent à la rénovation de certains panneaux d'affichage. Des demandes de prix sont en cours pour des vitrines. A titre indicatif, cela représente environ 10.000,00 Frs HT l'unité.*

M. TRONCY précise que la vitrine pour l'affichage municipal sera fermée à clé.

M. NOIRAULT souhaite savoir, si avec le tri sélectif, il faudra apporter les poubelles en bout de rues ? Comment va-t-on procéder ?

*M. AUTHIER répond que le tri sélectif concernera les emballages, les ordures ménagères et les déchets végétaux. Il restera des points de dépôt pour le verre et les journaux.*

*Madame le Maire indique que, pour l'instant, il n'y a rien de précis quant à l'organisation.*

*M. AUTHIER indique cependant qu'il faut s'attendre à une augmentation de 3 à 6 % sur la taxe des ordures ménagères.*

M. GALY indique qu'à Tréchy, il y a de nombreuses crevasses.

*M. MARTEAU répond que ce problème a été signalé à la D.D.E. Madame le Maire indique que les Services de la D.D.E. vont être relancés.*

Mme DURAND souhaite savoir à quel moment les panneaux du transport vont être mis en place à la Mairie.

*Madame le Maire indique que cette mise en place ne sera pas faite avant 2 mois. Le SITCOME n'a pas pu gérer tous les horaires.*

Mme MALEME indique que les bus sont toujours en retard.

*Madame le Maire précise que ces remarques ont été faites aux responsables, afin que les horaires puissent être améliorés et que les bus passent à l'heure indiquée.*

Mme GELE indique qu'il n'y a plus d'éclairage public dans l'Impasse de Merlange.

*M. MAGNE répond que cela va être fait. Il indique également qu'il y a des problèmes au niveau de l'éclairage public, car il y a de nombreuses dégradations sur les boîtiers.*

*M. HUSSON indique qu'une rubrique de la prochaine Gazette sera consacrée aux coûts des dégradations.*

*M. TYCHENSKY précise que la remise aux normes des feux a représenté un coût important : 260.000,00 Frs. Les répétiteurs (petits feux tricolores) ont été cassés, coût de la réparation : 13.000,00 Frs.*

*Madame le Maire indique qu'à chaque fois, une plainte a été déposée.*

M. LOURDEL indique que le tourniquet du Stade n'est pas très stable.

*Madame le Maire répond que cette installation sera inspectée par les Services Municipaux et que, si elle présentait un risque, ce jeu serait démonté.*

*M. BAYOL indique qu'une formation à l'Euro aura lieu prochainement en Mairie le Mardi 27 Novembre 2001 après-midi en Mairie.*

La séance est levée à 22h35.

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2001

L'an deux mil un, le 06 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Maire.

**PRESENTS :** Mesdames de SAINT LOUP Marie-Claude, Madame BUROLLA Carine, Messieurs BAYOL Guy, HALLART Frédéric, GILLET Gérard, TYCHENSKY Jean, Mesdames MIALON Corinne, CHEVAL Michèle, BOULANGER Christiane, LAFONT Françoise, Messieurs DUDILLIEU Dany, AUTHIER Bernard, AGUILAR Antonio, MAGNE André, MARTINEZ Jean-Claude, HUSSON Michel, TRONCY Dany, formant la majorité des membres en exercice.

### **ABSENTS REPRESENTÉS :**

Monsieur MAYER Daniel, représenté par Mme MIALON Corinne  
Madame MAUPLLOT Simone, représentée par Mme BOULANGER Christiane  
Monsieur MARTEAU Alain, représenté par Mme de SAINT LOUP Marie-Claude

**ABSENTS EXCUSES :** Mademoiselle KARL Aurore  
Monsieur GAUTROT Yann  
Monsieur VERNET Jocelyn

Monsieur HALLART Frédéric a été nommé Secrétaire.

L'ordre du jour était le suivant :

- Dénomination de Rues «Rue des 3 Noyers» et «Chemin des Roches aux Thibaudes»,
- Révision du POS en vue de l'élaboration d'un PLU,
- Convention de mise à disposition de la Salle des Sports de Courbeton pour le Club de Lutte de Forges,
- Affaires et questions diverses.

Madame le Maire procède à l'appel de tous les membres présents ; le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Dénomination «Chemin des 3 Noyers» et «Chemin des Roches aux Thibaudes»**

Il est décidé de dénommer le «Chemin des 3 Noyers» et le «Chemin des Roches aux Thibaudes» respectivement comme suit :

- Rue du Bois de Châtillon
- Chemin Bachotte - Les Thibaudes.

Le Conseil émet un avis favorable.

#### **Révision du POS en vue de l'élaboration d'un PLU**

Madame le Maire indique que cette affaire sera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal et passe la parole à Monsieur GILLET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme.

Monsieur GILLET indique qu'il faut relancer la procédure de révision pour diverses raisons, notamment pour la Zone d'Activités Economiques, dont le statut déposé en 1995 est devenu caduque en 1997. Il faut donc déposer un nouveau dossier pour, cette fois, un «lotissement d'entreprises». La Commune veut également se réserver un lieu pour un équipement collectif communal, d'où la réservation d'une parcelle.

Nous n'avons pas encore reçu l'aval de la D.D.E., mais la décision de révision du POS est prise. Il y a peut-être à prévoir des réserves foncières pour agrandir quelques voiries qui sont trop exiguës, pour réhabiliter des rues et envisager des couloirs pour les circulations douces. Il y a aussi le problème de Courbeton avec le coefficient trop restrictif qui ne permet pas aux propriétaires de faire des aménagements sur leurs parcelles.

#### **Convention de mise à disposition de la Salle de Sports de Courbeton pour le Club de Lutte de Forges**

Madame le Maire passe la parole à Monsieur MARTINEZ, Adjoint au Maire chargé des Sports. Monsieur MARTINEZ expose qu'il convient

de passer une convention pour la mise à disposition de la Salle de Sports de Courbeton, le mercredi durant 2 à 3 heures, pour le Club de Lutte de Forges, moyennant un dédommagement (somme forfaitaire) de 1.500,00 Frs par an. Cette demande a été présentée par Mme NEVES, la présidente de ce Club.  
Le Conseil émet un avis favorable.

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **Echange de terres**

##### **Commune de Saint-Germain-Laval/Monsieur Joël PENOT**

Madame le Maire expose au Conseil la demande d'échange de terres émanant de Monsieur Joël PENOT permettant d'améliorer les accès d'une part pour le Sentier Rural pour la Commune et d'autre part pour l'exploitation des peupliers de Monsieur PENOT.

Cet échange de terre a été soumis à l'avis des Services du Domaine. L'évaluation des terres a été faite, à savoir : 3.000,00 Frs pour la parcelle de la Commune et 1.100,00 Frs pour la parcelle de Monsieur PENOT. En conséquence, cet échange se fera sans soulte.

Le Conseil autorise Madame le Maire à signer l'acte d'échange sans soulte, et mandate Maître BREVET, Notaire à Montereau, pour la rédaction de cet acte.

#### **Vente de la maison sise 6 Rue Port de Courbeton**

Madame le Maire cède la parole à Monsieur TYCHENSKY, Adjoint au Maire chargé des Finances.

Monsieur TYCHENSKY expose qu'une promesse de vente a été passée devant Maître TABET, Notaire à Montereau, le 30 Mars 2000 entre la Commune de Saint-Germain-Laval et Monsieur BERMUDEZ, chef d'entreprise, concernant la maison sise 6 Rue Port de Courbeton, cadastrée Section A numéro 1391 au lieudit Merlange, moyennant le somme de 1.000.000,00 Frs,

Le Service des évaluations domaniales de la Direction des Services Fiscaux de Seine-et-Marne a émis un avis en date du 03 Septembre 2001 pour la réalisation de l'opération de vente sur la base de 1.000.000,00 Frs,

Les dispositions de la promesse de vente accordent à Monsieur BERMUDEZ une jouissance anticipée des lieux dans le cadre d'un contrat de prêt à usage, comportant une indemnité d'occupation mensuelle de 5.000,00 Frs à imputer sur le prix de la vente en cas de réalisation de celle-ci,

Monsieur BERMUDEZ a procédé au versement, le 1er Mai 2001, d'une somme de 65.000,00 Frs correspondant à 13 mois de location de la propriété entre le 1er Avril 2000 et le 30 Avril 2001,

Un accord est intervenu le 08 Août 2001 entre la Commune de Saint-Germain-Laval représentée par Madame Marie-Claude de SAINT LOUP et Monsieur BERMUDEZ pour la réalisation, par l'acheteur, d'un accès à la propriété par l'ancienne zone d'aménagement concertée de Merlange pour la somme de 50.000,00 Frs,

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente de la propriété sise 6 Rue Port de Courbeton, sur la base de 885.000,00 Frs (soit 1.000.000,00 - 65.000,00 - 50.000,00 = 885.000,00) et de mandater Maître TABET pour la réalisation dudit acte.

Le Conseil émet un avis favorable.

#### **Convention d'assistance technique**

##### **avec la Société Collectivités Conseils**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur HUSSON, Adjoint au Maire.

Monsieur HUSSON expose au Conseil que, dans un délai d'un an, les communes vont devoir se regrouper dans une Communauté de Communes. Il y a des compétences obligatoires qui seront confiées à cette Communauté de Communes, puis des compétences optionnelles. Il convient donc de mandater un Cabinet Conseils (Sté Collectivités Conseils) afin de faire une étude financière sur les compétences optionnelles : Voirie, Eau, Assainissement, pour voir les intérêts de chaque commune.

Madame le Maire indique que ce Cabinet aura pour mission d'évaluer et de simuler les incidences financières et fiscales de la mise en œuvre d'une telle structure, moyennant un coût de 11.850,00 Frs.

Le Conseil vote : 16 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Abstentions.

#### **Dissolution du Syndicat Intercommunal pour le ramassage des Elèves des Ecoles Publiques de Forges, Laval-en-Brie, Saint-Germain-Laval et Salins**

Madame le Maire cède la parole à Monsieur HUSSON, Adjoint au Maire, président de ce Syndicat.

Monsieur HUSSON expose que les Communes de Forges et Laval-en-Brie ont demandé leur adhésion au SITCOME. En conséquence, le

Syndicat Intercommunal pour le ramassage des Elèves n'a plus raison d'exister.

Par ailleurs, il y a des subventions qui n'ont pas été versées et des factures en cours à régler. De plus, il y a eu une erreur d'imputation par rapport à une subvention qui n'était destinée au Syndicat, ce qui a conduit à un déficit de 53.000,00 Frs. Le Syndicat a donc été contraint de faire un appel à cotisation auprès des Communes concernées. Pour Saint-Germain-Laval, cela représente 32.000,00 Frs.

A la date du 31/12/2001, le Syndicat doit être dissout, mais reste le problème de l'accompagnatrice, pour laquelle il faut verser les cotisations de chômage.

Le Conseil émet un avis favorable à la dissolution de ce Syndicat et accepte des dispositions qui en découlent.

#### **Transfert de crédit – Budget Commune 2001**

Il convient de modifier le budget de la Commune en prélevant 25.104,32 Frs sur l'article 658 Charges Subv. Gestion courante afin de les répartir comme suit :

- + 5.999,46 Frs au 6611 – Intérêts des emprunts, dette
- + 17.800,60 Frs au 6718 – Autres charges exceptionnelles
- + 1304,00 Frs au 673 – Titres annulés
- + 0,26 Frs au 778 – Autres produits exceptionnels

Le Conseil émet un avis favorable.

Madame le Maire souhaite transmettre deux informations à l'Assemblée avant de passer la parole au public.

#### **Zonage d'Assainissement**

Monsieur GILLET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, expose que la Mairie de Saint-Germain-Laval a reçu le dossier de projet de zonage d'Assainissement collectif et individuel.

Le dossier doit partir en enquête publique dans le courant du mois de Janvier 2002. Il y aura 30 jours d'enquête mi Janvier, mi Février avec 5 permanences pour venir rencontrer le Commissaire Enquêteur. Le public peut à n'importe quel moment venir prendre connaissance du dossier.

Les Services de la DDE devront nous donner les éléments de réponse pour les questions que la Mairie se posera au cours de la réflexion sur ces travaux.

Il restera donc dans la Commune deux zones : une petite partie du Hameau de Tréchy et la partie comprise entre le Rû de l'Etang CD 18 et la Seine, y compris les maisons qui se trouvent isolées qui seront en assainissement individuel.

#### **Plan d'Actions Communal**

(Voir document ci-après)

La parole est donnée au public.

M. CLAUSTRAT indique qu'avec ses caramades ils sont souvent à l'arrêt de bus de Nanon. Il demande s'il serait possible d'aménager correctement le terrain de jeux, d'avoir un local avec une télévision et un magnétoscope. Il souhaite également savoir s'il serait possible d'avoir des bancs, de l'éclairage et des poubelles.

M. MARTINEZ répond que la mise en place d'un abri est programmée pour 2002. Il fait remarquer qu'une réunion a eu lieu en Mairie le 15 septembre dernier et que seuls 7 jeunes du quartier de Saint Pierre étaient présents. Il y aura donc une nouvelle réunion où il espère avoir plus de participants. En ce qui concerne l'aménagement du terrain de jeux, il faudra que les filets soient retirés chaque soir ; pour les autres aménagements, il faut y réfléchir en commun.

M. TRONCY indique que les réunions de quartier pour les Jeunes pourraient avoir lieu chez Madeleine, par exemple, ou dans une salle occupée par un Club.

M. LOURDEL précise que ces mesures sont très bien, mais il faut penser à l'encadrement de ces jeunes.

Mme de SAINT LOUP répond que Nanon est effectivement un quartier «chaud» et qu'il ne faudrait pas que les aménagements mis en place soient dégradés.

M. CLAUSTRAT fait remarquer que certains habitants leur indiquent avoir vu les jeunes qui cassent les installations communales. Ce ne sont pas des jeunes de la Commune et il ne faudrait pas qu'eux soient pénalisés à cause de ces personnes extérieures.

Mme de SAINT LOUP demande alors qu'elle est la solution. Comment faire la différence entre ceux qui cassent et ceux qui ne cassent pas, dans la mesure où ils ne sont pas pris. Toutes les semaines, la Commune est victime de vandalisme. Que doit-on faire ?

M. CLAUSTRAT demande s'il serait possible de faire un beau graffiti dans les abri-bus ?

Mme de SAINT LOUP répond qu'il faut proposer quelque chose à la Mairie. Elle indique que les jeunes ont un interlocuteur sur Nanon en la personne de M. TRONCY et en Mairie, M. MARTINEZ. Par contre, elle tient à préciser qu'il y a une agressivité visible : les cabines téléphoniques sont cassées, dans le bus, certains jeunes refusent de montrer leur carte au chauffeur, ...Le Conseil est d'accord pour aménager des installations, mais il faut qu'elles soient respectées. Madame le Maire tient également à préciser que ce sont parfois des petits qui cassent et qui font des bêtises.

M. TRONCY indique que si l'on veut que cela cesse, il faut que tout le monde y mette du sein.

Mme de SAINT LOUP demande aux jeunes présents de discuter avec les petits. Il faut que lorsqu'une personne voit des jeunes vandaliser des installations, elle prenne contact avec un élu pour le signaler. Un conseil avec les jeunes sera organisé un samedi après-midi.

M. HUSSON indique que les gens ont des droits, mais aussi des devoirs.

M. MARTINEZ précise que, lors de la prochaine réunion, tous les problèmes seront mis à plat, mais il faut pour cela plus de participants que lors de la dernière réunion.

Mme de SAINT LOUP indique que, jeudi prochain, aura lieu la réception de chantier pour le lotissement «L'Indienne». Elle précise que toute la liste des demandes faites par les habitants et la Mairie sera soumise lors de cette réunion.

M. LOURDEL indique que le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal n'est pas paru dans la Gazette. Celle de Janvier sera certainement très épaisse. Par ailleurs, il indique qu'en ce qui concerne l'échange de terres avec M. PENOT, il serait souhaitable que ce dernier remette en état le chemin.

Mme le Maire indique que ce problème a été vu avec M. PENOT qui se charge de la remise en état du chemin.

M. LOURDEL souhaite savoir qui va payer le chemin pour la maison «Chopin» ?

Mme le Maire répond que M. BERMUDEZ prend à sa charge les travaux pour réaliser ce chemin, c'est la raison pour laquelle les frais engagés viennent en déduction du prix de la maison.

M. LOURDEL indique qu'il y a des ampoules d'éclairage public qui ne fonctionnent plus.

M. MAGNE répond qu'il vient de terminer le tour de la commune afin de régler les problèmes d'éclairage public. Seules 4 ampoules sur le territoire ne fonctionnent pas. Il propose à M. LOURDEL de faire le tour avec lui s'il le désire.

M. LOURDEL indique que la Pharmacie n'a pas d'éclairage la nuit. Cela pose un problème de sécurité surtout lorsque cette dernière est de garde.

Mme le Maire répond que cette question va être étudiée.

M. LOURDEL souhaite savoir où en est la protection des bouteilles de gaz entreposées au Centre Commercial ?

M. GILLET répond qu'il n'y a pas de possibilités pour installer une protection. Soit nous supprimons ce service, soit il reste en l'état.

M. HUSSON souhaite répondre à M. LOURDEL quant à la parution de la Gazette. En effet, une édition de la Gazette coûte de 10 à 12.000,00 Frs. Le choix a été fait par la Municipalité de ne faire paraître qu'environ 4 Gazettes par an, avec des dossiers plus complets. Il indique cependant que toutes les remarques sont les bienvenues.

M. LOURDEL indique que la Mairie a annoncé qu'elle allait embaucher. Est-ce pour faire l'entretien de Courbeton ?

Mme le Maire répond que ce sont les employés municipaux qui seront chargés de l'entretien des espaces verts de la Commune dans son ensemble.

M. LOURDEL demande s'il restera encore des entreprises.

Mme le Maire répond que pour l'instant le travail est organisé avec les employés communaux. Si nos employés ne peuvent tout faire, le problème sera revu en son temps.

M. TYCHENSKY profite de cette occasion pour faire un point sur le budget de la Commune dont la situation est préoccupante. Depuis 2 ans, la commune a dépensé plus qu'elle ne gagnait. En 2000, si d'aventures les 5,2 MF n'avaient pas été versés, la commune se serait retrouvée en cessation de paiement. 3,2 MF ont été versés sur le Budget Commune et 2 MF sur le Budget Assainissement, ce qui permettait de faire les travaux d'assainissement. Cependant des investissements ont été faits, ainsi que des travaux.

Aujourd'hui, sur les 3,2 MF prévus pour la réhabilitation de Courbeton, 2 MF ont été dépensés. Toutes les réserves sont donc consacrées à ces travaux.

Par ailleurs, l'évaluation des travaux de réhabilitation a été sous-évaluée, il manque, sur les 5,2 MF versés, 1,5 MF qu'il faudra obligatoirement constituer.

Cette année, nous avons payé de grosses dépenses de Septembre, Octobre, Novembre et Décembre de l'année 2000. Il faut donc diminuer les dépenses et augmenter les recettes ; cela ne sera pas possible cette année.

Pour le Budget Primitif 2002, si les recettes sont reconduites, il faut que nous dégagions d'ores et déjà 1,5 MF d'économies. Ces décisions seront prises en Conseil et nous ne manquerons pas de vous en faire part.

M. LOURDEL indique qu'à plusieurs reprises, il avait critiqué l'ancien conseil car, pour l'opération de Courbeton, il aurait été souhaitable que ce soit l'EDF qui remette en état.

Mme BONNET souhaite savoir à quelle date les camions de l'Entreprise EESM vont se garer à la maison «Chopin», car la place Jean Jaurès est dans un état lamentable.

Mme de SAINT LOUP répond que M. BERMUDEZ s'est engagé à refaire la place dès que son entreprise aura emménagé dans cette maison.

M. ROSIER indique que, fiscalement, il n'est pas autorisé de revendre à perte.

M. TYCHENSKY répond qu'il y a un acte officiel signé des deux parties et qu'il faut l'honorer.

Mme de SAINT LOUP indique que pour cette vente les Services Fiscaux ont émis leur avis et que la Commune est tenue de suivre cet avis.

Mme BONNET souhaite avoir des explications quant aux classes de neige. En effet, lors du dernier conseil d'école, il a été dit que c'était le Maire qui aurait refusé d'organiser des classes neige.

Mme de SAINT LOUP demande si les parents ont lu le compte-rendu du Conseil d'Ecole de Courbeton. Lors du Conseil d'Ecole aussi bien celui de Courbeton que celui du Petit Buisson, les enseignants ont décidé de ne pas faire de classes de neige, ni de classes de découverte, pour diverses raisons : plan vigipirate, difficultés d'organisation et raisons personnelles. En aucun cas, ce n'est le Maire qui a pris une telle décision. J'ai dit que l'on ne pouvait pas obliger un enseignant à partir. Mais la question a été posée pour savoir si l'argent pouvait être utilisé à d'autres projets. L'Ecole du Petit Buisson a présenté son projet et ce dernier a été accepté. Nous attendons maintenant le projet de Courbeton.

M. LOURDEL souhaite connaître les mesures qui seront prises si d'aventure il tombait de la neige.

M. GUERINEAU indique que c'est lui qui passera la lame comme les autres années.

Mme de SAINT LOUP indique également que la Commune s'est organisée avec les employés communaux pour pouvoir intervenir le plus rapidement possible.

M. MAGNE indique que les grands axes CD 403, CD 133, RD 18 sont dégagés par les DDE de Montereau et de Bray.

M. GUERINEAU indique que les panneaux indicateurs du haricot face au cimetière ont été cassés.

Mme de SAINT LOUP répond que ces panneaux vont être remis par les Services de la DDE.

Mme DESCLOUX indique que l'éclairage public de Tréchy ne fonctionne pas correctement ; ils sont dans le noir à 7h55 et à 17h30.

M. MAGNE répond qu'il va intervenir pour régler ce problème ; horaire proposé : 5h à 8h30 et 17h à 23h.

M. TRONCY indique que, sur Gardeloup, il y a un problème avec la minuterie.

M. MAGNE précise que les horaires vont être revus sur toute la Commune.

M. LOURDEL souhaite savoir, si au début du printemps, le sable situé au Centre de Loisirs sera changé.

Mme de SAINT LOUP répond que le sable est changé régulièrement.

Mme BONNET indique qu'il y a de gros trous sur le parking de la Salle de l'Orée de la Bassée, ainsi que sur les abords de l'entrée.

Mme de SAINT LOUP répond que ces problèmes seront vus Jeudi lors de la réunion de réception de chantier.

M. TYCHENSKY indique que le lotisseur va prendre en charge l'environnement avec des plantations, des barrières, ..., ainsi qu'une remise en état de l'entrée du parking.

Une personne de l'assistance signale qu'il y a un car à Nanon qui stationne sur des espaces verts et détériore tout.

M. TRONCY indique qu'il a déjà pris des photos des dégradations, mais qu'il n'a pas de photos avec le bus stationné. Ce problème va être soulevé auprès du transporteur - dossier en cours.

M. LOURDEL indique qu'il est très content qu'il y ait des manifestations pour le 11 Novembre et pour le 8 Mai, mais il s'étonne que rien ne soit fait pour le 19 Mars.

M. TYCHENSKY répond qu'une stèle est prévue au rond-point de Nanon pour les anciens combattants d'Afrique du Nord.

Mme DESCLOUX demande à quelle période sera fait le zébra à Tréchy pour l'arrêt de bus supplémentaire.

Mme de SAINT LOUP indique que ce travail sera effectué dès cette semaine par les employés communaux. En effet, il a été demandé un arrêt supplémentaire vers la ferme. Sur Tréchy, il y aura donc 1 arrêt à la ferme, 1 arrêt à l'abri-bus et 1 arrêt en bas. Ces arrêts sont obligatoirement matérialisés par un zébra (demande du Directeur d'INTERVAL) et serviront aussi bien au transport scolaire qu'au transport urbain.

M. LOURDEL indique que les horaires ne sont pas adaptés. L'attente est trop longue.

Mme de SAINT LOUP répond qu'un bus supplémentaire a été demandé et précise que ce n'est pas le Maire qui a demandé de supprimer les bus.

Mme DESCLOUX précise qu'il n'y a pas de bus pour les Collégiens à 16h20 pour se rendre à Tréchy, car apparemment il va au CFA pour 16h40.

Mme de SAINT LOUP répond que ce problème va être posé lors de la réunion de Lundi prochain.

Mme DESCLOUX indique que les trous situés devant chez M. GALY n'ont toujours pas été rebouchés.

M. MAGNE répond qu'il va relancer les services de la DDE.

La séance est levée à 22 h50.

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2001**

L'an deux mil un, le 27 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Maire.

**PRESENTS :** Mesdames de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs BAYOL Guy, HALLART Frédéric, GILLET Gérard, TYCHENSKY Jean, Mesdames MIALON Corinne, CHEVAL Michèle, BOULANGER Christiane, MAUPLLOT Simone, LAFONT Françoise, Messieurs DUDILLIEU Dany, AUTHIER Bernard, AGUILAR Antonio, MAGNE André, MARTINEZ Jean-Claude, HUSSON Michel, VERNET, Jocelyn, MARTEAU Alain, TRONCY Dany, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mme BUROLLA Carine, représentée par Mme de SAINT LOUP Marie-Claude, M. GAUTROT Yann, représenté par M. TYCHENSKY Jean

**ABSENTS EXCUSES :**

Mademoiselle KARL Aurore, Monsieur MAYER Daniel

Monsieur HALLART Frédéric a été nommé Secrétaire.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du projet de mise en œuvre de l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail (A.R.T.T.),
- Nouvelle tarification pour la Cantine, le Centre de Loisirs, la Garderie, le Dessin,
- Prolongation de la convention de location pour la maison située Avenue de l'Ancienne Eglise Saint Pierre,
- Tarifs de location de la Salle de l'Orée et la Salle du Rû de l'Etang -Année 2002,
- Avis du Conseil sur le transfert de dossier de la Z.A.E. au SIVOM,
- Affaires et questions diverses.

Madame le Maire procède à l'appel de tous les membres présents ; le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Madame le Maire tient à donner une information avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour. Elle déclare que l'ouverture des offres pour les travaux d'assainissement et de réseaux pour Courbeton a eu lieu et que malheureusement, cet appel d'offres a été déclaré infructueux ; les offres des entreprises dépassant l'enveloppe budgétaire prévue. Il sera donc procéder au lancement d'un appel d'offres ouvert très prochainement.

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du règlement de mise en œuvre pour l'A.R.T.T.**

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le règlement relatif à la mise en œuvre de l'A.R.T.T. à compter du 1er Janvier 2002 pour l'ensemble du Personnel Communal.

**Tarifs Cantine Élémentaire et Maternelle – Tarifs A.P.P.S. Garderie**

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les tarifs de la cantine Primaire et Maternelle, ainsi que les tarifs de la Garderie -APPS- pour l'Année 2002 : **(Voir tableau en fin de compte-rendu)**

**Tarifs Centre de Loisirs – Année 2002**

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les tarifs de Centre de Loisirs pour l'Année 2002 : **(Voir tableau en fin de compte-rendu)**

**Tarifs Cours de Dessin – Année 2001/2002**

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les tarifs des cours de dessin pour l'année 2001/2002 : **(Voir tableau en fin de compte-rendu)**

**Prolongation du contrat-bail pour la maison située Avenue de l'Ancienne Eglise Saint Pierre**

Le Conseil autorise Madame le Maire à signer une prolongation pour le contrat-bail de la location de la maison située à l'Ecole Maternelle du 1er au 14 Janvier 2002.

Madame le Maire tient à préciser que les personnes qui sont relogées dans cette maison payent une location.

**Tarifs de la Salle de l'Orée de la Bassée et la Salle du Rû de l'Etang – Année 2002**

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les tarifs mentionnés ci-dessous et autorise Madame le Maire à recouvrer les sommes afférentes aux locations desdites salles. Madame le Maire tient à faire une précision quant à la Salle du Rû de l'Etang. Cette salle ne pourra être louée que jusqu'à la fin de mois de Juin 2002. Après cette date, cette salle sera utilisée par le Centre de Loisirs.

**Salle de l'Orée de la Bassée**

**Personnes résidant sur la Commune**

Tarif 1 journée	213.43 € (1.400,00 Frs)
Tarif week-end (2 jours)	304.90 € (2.000,00 Frs)

**Personnes extérieures à la Commune**

Tarif 1 journée	335.39 € (2.200,00 Frs)
	+ 38.11 € (250,00 Frs) du 01/09 au 01/05
Tarif week-end (2 jours)	609.80 € (4.000,00 Frs)
	+ 76.22 € (500,00 Frs) du 01/09 au 01/05

**Associations communales**

Location accordée à titre gratuit.

**Associations extérieures à la Commune**

Tarif 1 journée	243.92 € (1.600,00 Frs)
	+ 38.11 € (250,00 Frs) du 01/09 au 01/05
Tarif week-end (2 jours)	335.39 € (2.200,00 Frs)
	+ 76.22 € (500,00 Frs) du 01/09 au 01/05

Un cautionnement de 762.25 € (5.000,00 Frs) est demandé.

**Salle du Rû de l'Etang**

La location de cette salle est uniquement réservée aux personnes résidant à Saint-Germain-Laval au tarif de **60.98 Euros** (400,00 Frs), avec un cautionnement de 45.73 € (300,00 Frs).

**Avis de Conseil sur le transfert de dossier de la Z.A.E. au SIVOM**

Madame le Maire passe la parole à Monsieur TYCHENSKY, Adjoint chargé des Finances.

Monsieur TYCHENSKY explique qu'il y a quatre grandes données techniques pour ce dossier :

1°) Dans l'état actuel des choses, la Commune ne peut rien faire tant que le Plan d'Occupation des Sols n'a pas été modifié. Il convient donc de le modifier en Plan Local d'Urbanisme et de prévoir la création d'un lotissement d'entreprises pour faire déboucher ce dossier.

2°) Les études techniques concernant la réhabilitation de cette zone sont faites. Le coût est estimé à 6 MF auxquels il convient d'ajouter 6 autres MF pour la création d'un rond-point.

3°) Ce dossier dépasse les possibilités de financement de la Commune à court et à moyen terme.

4°) La Commune ne trouvera pas d'investisseur qui puisse financer cette zone, car le prix de vente serait trop élevé. L'investisseur ne pourrait pas ainsi couvrir les frais engagés et faire des bénéfices.

Il faut donc trouver un organisme pour se charger de ce dossier : le SIVOM est tout indiqué pour effectuer ce travail, car il a été créé pour cela. La Communauté de Communes pourrait, en son temps, récupérer ce dossier, car les zones d'activités seront une de ses compétences.

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à prendre contact avec le Président du SIVOM, afin de faire une étude technique et financière de ce dossier. Par ailleurs, dès la mi-janvier 2002, la Commune devrait avoir les résultats du coût financier élaboré par la Société Collectivités Conseils dans le cadre de la création de la Communauté de Communes.

Tous ces éléments permettront aux membres du Conseil de prendre leur décision quant au devenir de cette zone.

Le Conseil émet un avis favorable sur cette affaire.

**AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

**Modification de l'Article 15 des Statuts du SITCOME**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

1°) que le Syndicat Intercommunal a lancé son réseau SIYONNE, dans lequel les communes de La Grande Paroisse, Forges, Laval-en-Brie et Barbey ont été intégrées du fait de leur adhésion au SITCOME conformément à l'Arrêté Préfectoral n° 200-AC-21 du 23/11/2001,

2°) le SITCOME s'étant engagé à revoir la clé de répartition des charges financières entre l'ensemble des communes adhérentes lors de l'intégration des nouvelles collectivités, il convient donc, pour ce faire, de modifier l'Article 15 des statuts du Syndicat Intercommunal, comme suit :

**Article 15 :** La contribution des communes associées aux dépenses restant à la charge du Syndicat (prévue à l'Article L.5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales) est déterminée de la façon suivante :

**1°) Frais de Fonctionnement Administratif**

L'ensemble des frais tels ceux définis à l'article 13 serait répartis au prorata du nombre d'habitants (population totale du dernier recensement publié).

**2°) Contribution aux charges d'exploitation**

- 50 % au prorata du nombre d'habitants (population totale du dernier recensement publié)
- 50 % au prorata de la fréquence des services utiles (aller et retour) propres à chaque commune.

Le Conseil refuse, à l'unanimité, la modification de l'Article 15 des statuts du SITCOME ; cette modification entraînant une augmentation trop importante de la participation de la Commune de Saint-Germain-Laval à ce Syndicat.

**Révision du POS en vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GILLET, Adjoint chargé de l'Urbanisme.

Monsieur GILLET expose au Conseil Municipal les dispositions de la loi n° 2000-1208 du 13 Décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement urbain et notamment ses articles 3, 4, 6, 7, 27, 40, 43 et 46.

Cette loi a été mise en application le 1er Avril 2001 par le Décret n° 2001-260 du 27 Mars 2001. A compter de cette date et conformément à l'Article L.123.6 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Commune.

Il rappelle :

- que le Plan d'Occupation des Sols actuellement en vigueur a été approuvé le 26 Septembre 1991,
- qu'en application des dispositions de l'Article L.123.19 du Code de l'Urbanisme, les Plans d'Occupation des Sols approuvés avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2000-1208 du 13 Décembre 2000 sont validés comme Plans Locaux d'Urbanisme sans en avoir adopté la forme et le contenu,
- que les dispositions de l'Article L.123.1, dans sa version antérieure à la loi précitée, demeurent applicables jusqu'à la révision du Plan d'Occupation des Sols.

En conséquence, il présente l'opportunité et l'intérêt pour la Commune de réviser le Plan d'Occupation des Sols communal afin de lui donner la forme et le contenu d'un Plan Local d'Urbanisme définis aux articles R.123-1 et R.123-14 du Code de l'Urbanisme.

Madame le Maire invite donc le Conseil Municipal d'une part à en délibérer et, d'autre part, en application respectivement des Articles L.123-6, L.123-9 et L. 123-13 du Code de l'Urbanisme, d'entamer la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols et sa validation en tant que Plan Local d'Urbanisme afin de :

- prendre en compte l'urbanisation réalisée depuis l'adoption du document actuellement en vigueur et d'en actualiser l'ensemble des documents qui le composent,
- d'y introduire les perspectives nouvelles en matière d'équipements et d'aménagements futurs dont l'assemblée a délibéré :
- ✓ la création d'un lotissement d'entreprises aux lieu et place de la Zone d'Aménagement Economique dont la déclaration est devenue caduque,
- ✓ la création d'un emplacement réservé pour un équipement public collectif,
- ✓ la pérennisation des zones actuellement constructibles sans augmentation sensible des surfaces,
- ✓ la prise en compte de l'élargissement futur de la Rue de la Fontaine Froide, du Chemin de Bourdon et de la Rue de Verdun.

Le groupe de travail municipal chargé du suivi de ce dossier sera assuré par la Commission désignée par l'Assemblée Municipale ce jour et qui comporte :

- Le Maire, Président, ou son représentant, Gérard GILLET  
Délégués du Conseil : Messieurs BAYOL, TYCHENSKY, HUSSON, MARTINEZ, Madame BOULANGER, Adjoint au Maire, Mesdames CHEVAL, LAFONT, Messieurs MARTEAU, AGUILAR, MAGNE, TRONCY, AUTHIER, DUDILLIEU, HALLART, Conseillers Municipaux.

Monsieur GILLET tient à préciser que le coût d'une telle révision est d'environ 100.000,00 Frs (15.244,90 €), couvert par 80 % de subvention.

Le Conseil émet un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée au public.

M. BLONDEAU demande si la salle de l'Orée de la Bassée est louée pour le 31 Décembre.

M. MARTINEZ répond que oui. Cette salle est louée par l'A.C.S.G.

M. BLONDEAU souhaite savoir si, à l'avenir, un particulier pouvait la louer le 31 Décembre, car, à priori, il y aurait une priorité de donner aux associations.

M. MAGNE répond par l'affirmative, mais que parfois les dates de réservation des associations ne sont pas connues.

Mme BOULANGER indique que les associations doivent donner les dates de réservation de la Salle pour l'Année.

M. DUDILLIEU indique que les réservations sont accordées dans l'ordre de leur réception en Mairie en fonction des créneaux disponibles.

Mme DURAND souhaite savoir combien de temps à l'avance il faut réserver une salle ?

Mme le Maire indique que cela est variable en fonction des réservations déjà faites, mais qu'il faut pour cela avant toute réservation passer en Mairie pour demander les créneaux disponibles.

La séance est levée à 21h40.

**TARIFS ECOLE DE DESSIN**

**INSCRITS, HABITANT LA COMMUNE**

**Adultes (1h30 de cours)**

18.29 € par mois	54.8 € par trimestre	4.57 € la semaine
120.00 Frs par mois	360.00 Frs par trimestre	30.00 Frs la semaine

**Adultes (2h de cours)**

23.86 € par mois	71.57 € par trimestre	5.98 € la semaine
156.50 Frs par mois	469.50 Frs par trimestre	39.25 Frs la semaine

**Enfants (1h de cours)**

11.43 € par mois	34.30 € par trimestre	2.86 € la semaine
75.00 Frs par mois	225.00 Frs par trimestre	18.75 Frs la semaine

Pour 1 adulte et 2 enfants, le 2ème gratuit.

Pour 3 enfants et plus d'une même famille, gratuit à partir du 3ème.

Pour 2 adultes et 1 enfant d'une même famille, enfant gratuit.

Tout mois commencé est dû en totalité. Le paiement par semaine est prévu uniquement pour le mois incomplet de Septembre.

**INSCRITS, EXTERIEURS A LA COMMUNE**

**Adultes (1h30 de cours)**

27.21 € par mois	81.64 € par trimestre	6.78 € la semaine
178.50 Frs par mois	535.50 Frs par trimestre	44.50 Frs la semaine

**Adultes (2h de cours)**

34.53 € par mois	103.59 € par trimestre	8.61 € la semaine
226.50 Frs par mois	679.50 Frs par trimestre	56.50 Frs la semaine

**Enfants (1h de cours)**

17.76 € par mois	53.28 € par trimestre	3.96 € la semaine
116.50 Frs par mois	349.50 Frs par trimestre	26.00 Frs la semaine

Pour 1 adulte et 2 enfants, 13.22 € (586.75 Frs) pour le 2ème enfant.

Pour 3 enfants et plus d'une même famille, 13.22 € (86.75 Frs) par enfant à partir du 3ème.

Pour 2 adultes et 1 enfant d'une même famille, enfant gratuit.

Tout mois commencé est dû en totalité. Le paiement par semaine est prévu uniquement pour le mois incomplet de Septembre.

## TARIFS CANTINE

### CANTINE MATERNELLE

Commune		Hors Commune	
Nombre d'enfants	Prix	Nombre d'enfants	Prix
1	3.50 Euros (22.95 Frs)	1	3.89 Euros (25.50 Frs)
2 et plus	2.75 Euros (18.10 Frs)	2 et plus	3.89 Euros (25.50 Frs)

### CANTINE ELEMENTAIRE

<b>Prix</b>	2.75 Euros le ticket (18.10 Frs)
-------------	-------------------------------------

## TARIFS APPS

### Ecole Maternelle "Les Mûriers"

#### GARDERIE

Commune			Hors commune		
Nbre d'enfants	Horaires	Prix maternelle et élémentaire	Nbre d'enfants	Horaires	Prix maternelle et élémentaire
1	1 heure	1.70 € (11.15 Frs)	1	1 heure	2.10 € (13.78 Frs)
2 et plus	1 heure	1.55 € (10.17 Frs)	2 et plus	1 heure	2.10 € (13.78 Frs)
1	6h30 - 8h35	2.95 € (19.35 Frs)	1	6h30 - 8h35	3.35 € (21.97 Frs)
1	16h30 - 19h30	4.40 € (28.86 Frs)	1	16h30 - 19h30	4.55 € (29.85 Frs)

#### 1/4 D'HEURE POUR LE CAR

Commune			Hors commune		
Nbre d'enfants	Matin	Matin et Soir	Nbre d'enfants	Matin	Matin et Soir
1	3.95 € (25.91 Frs) par semaine	6.40 € (41.98 Frs) par semaine	1	4.20 € (27.55 Frs) par semaine	7.95 € (52.15 Frs) par semaine
2 et plus	3.10 € (20.33 Frs) par semaine	6.40 € (41.98 Frs) par semaine	2 et plus	3.50 € (22.96 Frs) par semaine	7.95 € (52.15 Frs) par semaine

## TARIFS CENTRE DE LOISIRS - Année 2002

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les tarifs de Centre de Loisirs pour l'Année 2002 :

#### ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE

-T1: Revenus Inférieurs à 15.245 €. -T2: Revenus compris entre 15.245 € & 22.867 €.

-T3: Revenus supérieurs à 22.867 €.

#### - PRIX DE LA JOURNEE

#### AVEC CANTINE

	T1	T2	T3
1 ENFANT	8.85 € (58.05 Frs)	9.49 € (62.25 Frs)	9.95 € (65.27 Frs)
2 ENFANTS	7.93 € (52.02 Frs)	8.40 € (55.10 Frs)	9.02 € (59.17 Frs)
3 ENFANTS ET PLUS	7.32 € (48.02 Frs)	7.77 € (50.97 Frs)	8.24 € (54.05 Frs)

**Suite tarification ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE**

-T1: Revenus Inférieurs à 15.245 €. -T2: Revenus compris entre 15.245 € & 22.867 €. -T3: Revenus supérieurs à 22.867 €.

**- PRIX DE LA JOURNEE**

**SANS CANTINE**

	T1	T2	T3
1 ENFANT	5.79 € (37.98 Frs)	6.40 € (41.98 Frs)	6.90 € (45.26 Frs)
2 ENFANTS	4.88 € (32.01 Frs)	5.30 € (34.77 Frs)	5.95 € (39.03 Frs)
3 ENFANTS ET PLUS	4.27 € (28.01 Frs)	4.70 € (30.83 Frs)	5.20 € (34.11 Frs)

- **FORFAIT SORTIE** : 5.75 € (37.72 Frs)

**- SEJOURS HEBDOMADAIRES**

1 ENFANT	84.52 € (554.41 Frs)	+	15.20 € (99.71 Frs)	(forfait sportif)
2 ENFANTS	80.04 € (525.03 Frs)	+	15.20 € (99.71 Frs)	(forfait sportif)
3 ENFANTS ET PLUS	77.15 € (506.07 Frs)	+	15.20 € (99.71 Frs)	(forfait sportif)

**- CENTRE DE VACANCES**

1 ENFANT	31.21 € (204.72 Frs)	
2 ENFANTS	29.61 € (194.23 Frs)	(par enfant)
3 ENFANTS ET PLUS	28.01 € (183.73 Frs)	(par enfant)

**- JOURNEE EQUITATION**

sans cantine :	12.01 € (78.78 Frs)
avec cantine :	15.21 € (99.77 Frs)

**ENFANTS DOMICILIES SUR LA COMMUNE**

-T1: Revenus Inférieurs à 15.245 €. -T2: Revenus compris entre 15.245 € & 22.867 €. -T3: Revenus supérieurs à 22.867 €

**- PRIX DE LA JOURNEE**

**AVEC CANTINE**

	T1	T2	T3
1 ENFANT	6.85 € (44.93 Frs)	7.77 € (50.97 Frs)	8.24 € (54.05 Frs)
2 ENFANTS	6.25 € (41.00 Frs)	6.85 € (44.93 Frs)	7.62 € (49.98 Frs)
3 ENFANTS ET PLUS	5.65 € (37.06 Frs)	6.25 € (41.00 Frs)	6.84 € (44.87 Frs)

**SANS CANTINE**

	T1	T2	T3
1 ENFANT	4.12 € (27.03 Frs)	4.82 € (31.62 Frs)	5.29 € (34.70 Frs)
2 ENFANTS	3.51 € (23.02 Frs)	3.90 € (25.58 Frs)	4.66 € (30.57 Frs)
3 ENFANTS ET PLUS	2.90 € (19.02 Frs)	3.42 € (22.43 Frs)	3.90 € (25.58 Frs)

- **FORFAIT SORTIE** : 4.20 € (27.55 Frs)

**- SEJOURS HEBDOMADAIRES**

1 ENFANT	72.03 € (472.49 Frs)	+	12.00 € (78.71 Frs)	(forfait sportif)
2 ENFANTS	65.63 € (430.50 Frs)	+	12.00 € (78.71 Frs)	(forfait sportif)
3 ENFANTS ET PLUS	60.83 € (399.02 Frs)	+	12.00 € (78.71 Frs)	(forfait sportif)

**- CENTRE DE VACANCES (prix journée)**

1 ENFANT	24.00 € (157.43 Frs)	
2 ENFANTS	22.41 € (147.00 Frs)	(par enfant)
3 ENFANTS ET PLUS	20.81 € (136.50 Frs)	(par enfant)

**- JOURNEE EQUITATION**

sans cantine :	9.60 € (62.97 Frs)
avec cantine :	12.81 € (84.03 Frs)

## PLAN D' ACTIONS MUNICIPAL 2001-2007



L'équipe municipale en place a été élue en mars dernier sur la base d'un programme qui pourrait être condensé en une seule phrase :  
**«Transparence dans l'action au service des habitants».**

Après une période de réflexion et de prise en compte de différents dossiers, il s'agit de transformer ce programme en plan d'actions autour des cinq idées qui le sous-tendaient :

- **FAVORISER** la participation active des habitants à la gestion de la Commune,
- **AMELIORER** le cadre de vie et notamment l'entretien et l'embellissement des parties communes du village,
- **OFFRIR** aux enfants de la Commune un cadre scolaire et périscolaire performant,
- **APPORTER** un soutien actif à la vie associative et promouvoir les activités d'animation,
- **COMPLETER** l'équipement lourd de la Commune pour mieux répondre aux besoins des Saint-Germanois.

L'état des finances locales nous a conduit malheureusement à ajouter une sixième idée directrice :  
**ASSAINIR LES FINANCES DE LA COMMUNE.**

Ces six directions d'efforts sont répertoriées dans le plan d'actions où elles se décomposent en quatre ou cinq domaines d'actions, eux-mêmes traduits en actions ponctuelles :

- **Déjà réalisées** pour certaines
- **Lancées** pour d'autres  
et pour une grande partie
- **Programmées**  
ou
- **A l'état de projet** suivant le point des études.

Les dates d'exécution de ces actions et leur coût sont inscrits quand ils peuvent raisonnablement être appréciés.

Ce plan d'action n'est pas dressé une bonne foi pour toute pour les prochaines années. Il va évoluer au fil du temps, au fur et à mesure où les actions s'inscriront concrètement sur le terrain, et/ou d'autres actions devront être envisagées ou prises en compte.

Avec ce plan d'actions, le travail de l'équipe municipale est désormais tracé pour les prochaines années. Tous les habitants peuvent en suivre l'exécution, et pourquoi pas s'ils le souhaitent participer à son évolution.

Jean Tychensky  
Maire-Adjoint chargé des Finances

Idée Directrice	Domaine d'Action	Actions ponctuelles envisagées	Réalisation	
			Etat du Dossier	Calendrier
Favoriser la participation active des Habitants à la gestion de la Commune	<i>Rigueur et transparence de l'Information sur l'action des Elus</i>	Refonte du « Flash Infos » qui devient la « Gazette de Saint Germain Laval » ( articles de fond, grands dossiers, courrier des lecteurs, vie associatives, ...)	Réalisé	Mar 2001
		Augmentation de la fréquence des <b>Conseils Publics</b>	Réalisé	2001
		Mise en place des <b>Réunions de Quartiers</b>	Réalisé	Octobre 2001
	<i>Dialogue direct avec les Elus</i>	Organisation de <b>réunions particulières sur des sujets d'intérêt général</b> ( transport, Courbeton...)	Réalisé	Jun 2001
		<b>Diffusion du journal local</b> par les Elus	Réalisé	Mai 2001
		<b>Mission de l'appariteur</b> communal assurée par trois <b>conseillers municipaux</b>	Réalisé	Juillet 2001
		<b>Ouverture de la Mairie</b> du lundi au samedi . <b>Présence du Maire</b> en mairie aux heures d'ouverture le lundi, mardi, jeudi, vendredi. <b>Présence d'un adjoint</b> les mercredi et samedi	Réalisé	Mars 2001
		Institution d'une <b>équipe de médiation</b> pour régler les problèmes mineurs entre particuliers	Réalisé	Septembre 2001
	<i>Diffusion de l'Information Officielle</i>	Installation d'un ensemble cohérent de <b>Panneaux Officiels et de Panneaux Publics</b>	Programmé	2002-2003-2004
	<i>Associer les Habitants à la gestion de la Commune</i>	Installation de <b>Commissions Municipales ouvertes aux citoyens</b> :	Réalisé	Mars 2001
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide sociale – Logement – Aide à domicile</li> <li>- Finances</li> <li>- Vie associative, sportive, culturelle, jeunes et seniors</li> <li>- Affaires et Transport scolaires – Garderie</li> <li>- Informations – Communication</li> <li>- Environnement – Cadre de vie – Travaux</li> </ul>		

Idée Directrice	Domaine d'Action	Actions ponctuelles envisagées	Réalisation	
			Etat du Dossier	Calendrier
Améliorer l'entretien des parties communes du village et de son cadre de vie	<i>Equipe technique de la Commune</i>	Embauche d'un <b>agent polyvalent</b>	Réalisé	Septembre 2001
		Embauche d'un <b>agent spécialisé espaces verts</b>	Programmé	Janvier 2002
		Remise à niveau progressive du <b>matériel d'entretien</b>	Programmé	2001-2006
	<i>Aménagement paysager</i>	Espaces verts de la cité <b>Saint Pierre</b>	A l'étude	
		Zone du <b>Centre Commercial</b>	Programmé	2002 ou 2003
		<b>Parvis de l'église</b> et aire de <b>stationnement de la Mairie</b>	A l'étude	
		<b>Rond-Point de Nanon</b> – Installation d'une stèle anciens combattants d'AFN	Programmé 30 000 F	2002 ou 2003
		<b>Rond-Point Jean Jaurès</b>	Programmé	2002 ou 2003
		Espaces verts <b>Cité de Courbeton</b>	A l'étude	A partir de 2004
		Parcours de Santé	A l'étude	
		Parcours de randonnée	A l'étude	
	<i>Entretien régulier et Propreté</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyage et récurage régulier des <b>caniveaux</b></li> <li>- Balayage des <b>rues et des trottoirs</b></li> <li>- Curage des <b>fossés</b></li> <li>- Entretien des <b>espaces verts et des fossés</b></li> </ul>	Action déjà entreprise qui sera accentuée avec la montée en puissance de l'équipe technique	2001-2006
		Elagage régulier des arbres de Saint Pierre et Courbeton	Programmé	
		Programme de remise à niveau du <b>parc communal de poubelles et corbeilles</b>	Programmé	2001-2002-2003
	<i>Faciliter la vie de chaque Quartier</i>	Sécuriser les <b>rues de Merlange et du Château de Bicêtre</b>	A l'étude	
		Renforcer la <b>sécurisation de la cité de Saint Pierre</b>	A l'étude	
		Réalisation de <b>trottoirs</b> : rue de Verdun et rue du Bois de Châtillon à Tréchy	Programmé	2002 ou 2003 ou 2004
		Réalisation d'une <b>desserte des pavillons du chemin des sables</b> à Tréchy	Programmé	2002
Amélioration de l' <b>éclairage public</b> Changement de quatre armoires		Lancé 48 000 F	2001	

Idée Directrice	Domaine d'Action	Actions ponctuelles envisagées	Réalisation	
			Etat du Dossier	Calendrier
Améliorer l'entretien des parties communes du village et de son cadre de vie	Faciliter la vie de chaque Quartier	Sécuriser la rue A. Housset	A l'étude	
		Renforcement de l'éclairage de Tréchy et rue Haie Pacou	Programmé 25 000 F	2002
		Améliorer l'empiérement du chemin des Thibaudes	A l'étude	
		Remise à niveau des trottoirs de la Croix Chute	A l'étude	
		Rénovation de l'éclairage public de Saint Pierre	A l'étude	
		Réalisation de trottoirs à Gardeloup	Programmé	2002-2003-2004
		Aménagement du parking de la salle des fêtes	A l'étude	
		Installation d'un local de police de proximité en face de la Mairie	Réalisé	Novembre 2001
Offrir aux enfants de la commune un cadre scolaire et périscolaire performant	Transport scolaire	Prise en compte du ramassage scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires	Réalisé 300 000 F/an	Septembre 2001
		Prise en compte du développement du transport à la piscine	Réalisé 85 000 F/an	Septembre 2001
		Soutien au transport des collégiens et lycéens Carte Imagin'R	Réalisé 30 000 F	Septembre 2001
	Ouverture de classe	Mise en place de matériel et mobilier pour l'équipement d'une nouvelle classe maternelle	Réalisé 17 000 F	Septembre 2001
		Mise en place d'un agent supplémentaire - 15 000 F	Programmé	Janvier 2002
	Soutien pédagogique	Equipeement informatique des écoles - Accès Internet - 18 ordinateurs	Réalisé 33 000 F	Septembre 2001
		Maintien à niveau et renouvellement du matériel informatique	Programmé	2002-2007
	Accompagnement des Projets Pédagogiques	A l'étude		
	Amélioration du cadre scolaire	Refonte de l'école de Courbeton	A l'étude	
	Amélioration du cadre périscolaire	Construction d'un Centre de Loisirs moderne et aux normes	Programmé 4 200 000 F	2004

Idée Directrice	Domaine d'Action	Actions ponctuelles envisagées	Réalisation	
			Etat du Dossier	Calendrier
Apporter un soutien actif à la vie associative et promouvoir leurs activités d'animation	Amélioration du cadre périscolaire	Soutien du fonctionnement du centre de loisirs	A l'étude	
		Adaptation des horaires d'ouverture du Centre de Loisirs et de la Garderie aux besoins des parents	Réalisé	
	Responsabilisation et approche des devoirs du citoyen	Réunions Jeunes - Conseillers pour établir un dialogue constructif	Réalisé	Septembre 2001
		Ouverture des installations sportives de la Commune	Réalisé	Octobre 2001
		Equipeement complémentaire du terrain de sport de Nanon : filet de foot, abri, ...	Programmé	2002
		Participation active des Enfants et des Jeunes aux cérémonies officielles	A l'étude	
	Subventions aux associations	Maintien du volume des subventions ( 2,5% du budget )	Réalisé	
	Soutien du développement des activités	- Club d'échecs	Réalisé	Avril 2001
		- Ecole de danse	Réalisé	Septembre 2001
	Planification des activités d'animation	- Accueil du club de lutte de Forges	Réalisé	Octobre 2001
		Donner plus d'éclat aux fêtes officielles et aux commémorations : 14 juillet - 8 mai - 11 novembre	A l'étude	
		Relancer les fêtes traditionnelles :	A l'étude	
		- Fête du Printemps		
		- Fête de la Musique		
		Promouvoir les événements existants :	A l'étude	
- Vide Grenier				
- Exposition école de dessin				
- Course de côte de Tréchy				
- Club Théâtre				
Organiser de nouvelles activités :	A l'étude			
- Fête du Football				
- Journée des Arts Martiaux				
- Fête de la Danse et de la Gymnastique				
- Spectacle de Noël				

Idée Directrice	Domaine d'Action	Actions ponctuelles envisagées	Réalisation	
			Etat du Dossier	Calendrier
Apporter un soutien actif à la vie associative	<i>Porter une attention particulière aux activités du Club de l'Age d'Or</i>	Aménagement d'un local	Réalisé	
		Maintien du soutien et réponse aux attentes : prêt du car – fête des mères – colis de Noël	Réalisé	
		Aménagement des abords du local	A l'étude	
Compléter l'équipement lourd de la Commune pour mieux répondre au besoin des Habitants	Assainissement	1 <sup>ère</sup> tranche assainissement de Courbeton	Lancé 3 500 000 F	1 <sup>er</sup> semestre 2002
		2 <sup>ème</sup> tranche assainissement de Courbeton	Programmé 3 100 000 F	1 <sup>er</sup> semestre 2003
		Assainissement de Tréchy	Programmé	2004
		Assainissement des Thibaudes	Programmé	2005
	Voirie	1 <sup>ère</sup> tranche de Courbeton – Contrat Triennal	Lancé	1 <sup>er</sup> semestre 2002
		2 <sup>ème</sup> tranche de Courbeton – Contrat Triennal	Programmé	1 <sup>er</sup> semestre 2003
		3 <sup>ème</sup> tranche - Voirie	A l'étude	
	Réseaux	Gaz - 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> tranches de Courbeton <i>A titre indicatif- entièrement financé par Gaz de France</i>	Programmé 1 200 000 F	2002-2003
		Electricité / Enfouissement - 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> tranches de Courbeton	Programmé 2 748 000 F	2002-2003
		Télécommunication - 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> tranches de Courbeton	Programmé 1 260 000 F	2002-2003
		Eau - 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> tranches de Courbeton	Programmé 1 850 000 F	2002-2003
		Eclairage Public - 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> tranches de Courbeton	Programmé 1 368 000 F	2002-2003
	Bâtiments communaux et Patrimoine	Aménagement de la Mairie – Maison Noiraud – Contrat Régional	A l'étude	
		Rénovation de l'église – Contrat Régional	A l'étude	

Idée Directrice	Domaine d'Action	Actions ponctuelles envisagées	Réalisation	
			Etat du Dossier	Calendrier
	<i>Cimetière</i>	Création d'un columbarium	Programmé 116 000 F	2002-2003
Assainir les Finances de la Commune	Améliorer les recettes	Réalisation d'une Zone d'Activités	A l'étude	
		Vente de parcelles du Domaine Public : - Terrains de Courbeton - Terrains de Saint Pierre - Maison Chopin	A l'étude	Budget 2002
		Politique active de recherches de subventions dans le cadre des Contrats Triennaux et Régionaux	A l'étude	Budget 2002
	Diminution des dépenses	Amélioration de la gestion des dépenses courantes de Fonctionnement Objectif : 10% d'économies en 6 ans	A l'étude	Budget 2002
		Reprise d'une partie des contrats d'entretien par les Employés Communaux : espaces verts , salle des fêtes	A l'étude	Budget 2002
		Renégociation de tous les contrats de transport : scolaire, piscine, centre de loisirs	A l'étude	Budget 2002
		Politique d'économie particulière : fournitures d'entretien, administratives, énergie, carburant	A l'étude	Budget 2002
		Etablissement de contrats pour l'entretien de l'éclairage public et les feux tricolores	A l'étude	Budget 2002
		Renégociation des contrats avec EDF et France Télécom	A l'étude	
		Mettre en place un Contrôle de Gestion	A l'étude	Budget 2002

## SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

### SIRMOTEU

Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau pour le Traitement des Eaux Usées

La station d'épuration située sur la commune de la Grande Paroisse n'est plus aux normes.

Le planning de la construction de la nouvelle station s'échelonne sur 4 années. La mise en route est prévue en 2005.

En attendant, une unité de chaulage démontable pour le traitement des boues sera installée au premier trimestre 2002.

Michèle Cheval

### SYNDICAT du RÛ de l'ETANG

Les riverains du Rû de l'Etang sont informés que les travaux d'aménagement du Rû de l'Etang débiteront le 15 novembre 2001 d'amont (Forges) en aval (Saint Germain Laval).

Ces travaux ont été déclarés d'intérêt général (arrêté préfectoral n° 01 DAI 2 E097 du 15 mai 2001).

Pour tous renseignements utiles, vous pouvez contacter le siège du syndicat en Mairie de Forges au 01-60-73-55-99.

Le Président  
Romain Senoble

### SYNDICAT des TRANSPORTS URBAINS

Suite à de nombreuses réclamations des usagers que ce soit sur les circuits urbains ou scolaires du réseau SIYONNE, des démarches ont été entreprises par la Municipalité pour interpeler le transporteur et lui demander «des comptes». Le directeur de la société Interval, Monsieur PITOUC, s'est déplacé lors du trajet des cars de même que Mme le Maire pour la vérification de la bonne conduite et la validité des cartes de transports de collégiens et des lycéens. M Pitou nous a transmis ce communiqué :

«Objet: Amélioration du réseau SIYONNE

Madame le Maire,

Suite à notre entretien du 8 novembre, nous vous confirmons tout notre intérêt à améliorer le réseau SIYONNE pour satisfaire le mieux possible au besoin des habitants.

Concernant les difficultés que vous avez pu mentionner :

**- Desserte de CROIX CHUTE :**

Nous vous confirmons que les élèves peuvent parfaitement pour rentrer chez eux emprunter la ligne F et descendre à l'arrêt «Grand Buisson» sur la commune de LAVAL EN BRIE. Nous étudierons ensuite la possibilité éventuelle d'améliorer la desserte de cet arrêt

**- Marché de MONTEREAU :**

Nous étudions dès à présent la possibilité d'améliorer la desserte du Mercredi en avançant la course desservant «Tréchy»

**- Capacité des véhicules :**

Les comptages qui auront lieu du 11 au 17 décembre nous permettront de vérifier et éventuellement d'ajuster le nombre ou la capacité des véhicules effectuant des doublages scolaires.

**- Correspondance Train. :**

Conformément à votre attente, le bus de la ligne C au départ de la Gare à 17h51 est retardé à 17h55 (du Lundi au Vendredi toute l'année) à compter du 3 décembre 2001.

Dans le cadre des horaires scolaires, nous allons nous efforcer de produire des horaires spécifiques qui seront envoyés aux Elèves, aux Etablissements scolaires et aux Mairies.

D'autre part, nous vous confirmons que nous desservirons le nouvel arrêt de TRECHY pour les primaires dès sa matérialisation au sol.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'avancée de ces différents points, Restant à votre entière disposition,

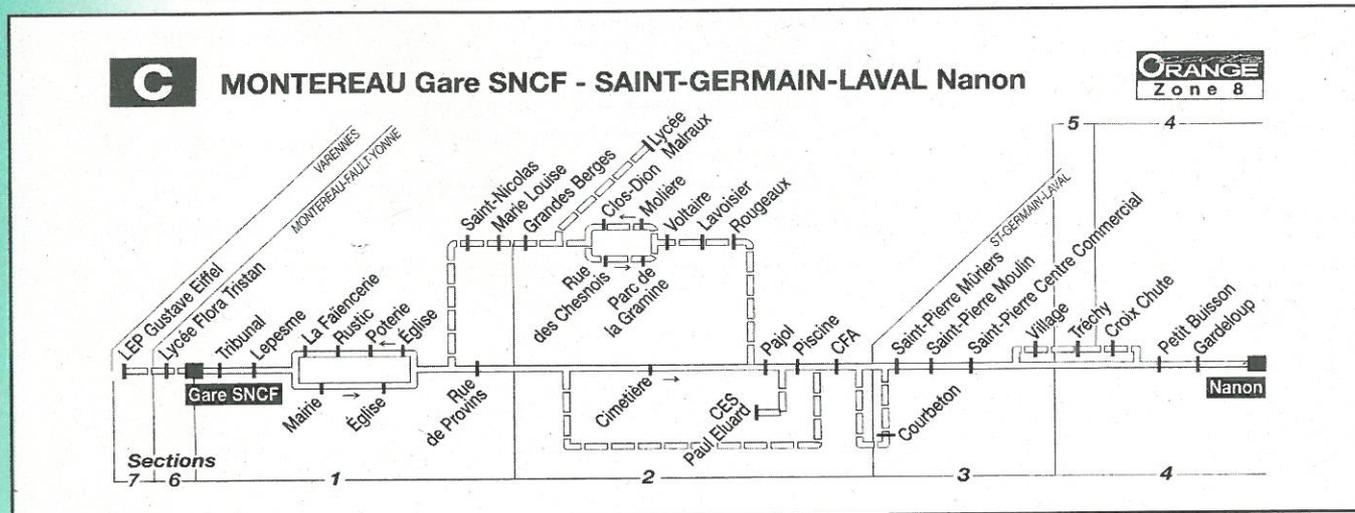
Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.»

Nous vous rappelons que pour tous incidents ou dysfonctionnement du service de transport, nous vous serions très reconnaissants de prévenir au plus vite Mme le Maire qui pourra intervenir auprès du transporteur. S'il s'agit d'un problème concernant un véhicule : vitesse, retard de passage, ... relevez le numéro d'immatriculation. Evitez de faire des démarches personnelles.

La commune de Saint Germain Laval est essentiellement desservie par la ligne C mais un secteur est aussi desservi par la ligne F.

Vous pouvez vous procurer les horaires au bureau d'informations à la gare de Montereau ou en mairie ou aux arrêts de cars prévus sur la commune (voir ci-dessous)

Des titres de transport peuvent être achetés à Saint Germain Laval soit au Cours des Halles au centre commercial ou au café de Gardeloup chez Madeleine.



## REUNIONS DE QUARTIER

Comme prévu, les réunions de quartier se sont tenues au cours du dernier trimestre 2001. Cent-vingt habitants de Saint Germain Laval ( non compris les conseillers municipaux ) y ont participé apportant par leurs questions, leurs remarques, leurs suggestions, une contribution essentielle au bon fonctionnement de la Commune.

Ces premières réunions poursuivaient un triple but :

- 1- faire le point sur un sujet important intéressant directement la Commune, en l'occurrence les problèmes généraux d'insécurité et leurs corollaires : **la délinquance et l'incivilité.**
- 2- Faire un inventaire des problèmes particuliers de chaque quartier.
- 3- Compléter l'information des Habitants sur le fonctionnement de la Commune, déjà dispensée en Conseil Public, par la Gazette ou au cours de réunions particulières.

Du fait de la présence du Commissaire Mathé et de ses Adjoints, les préoccupations concernant la sécurité ont pris une grande importance. Les autres attentes n'en n'ont pas moins été évoquées.

S'agissant de la sécurité, trois grands types de problèmes ont été abordés :

- ✓ **La délinquance** : en sensible augmentation sur le territoire de la Commune ( taux de 40/1000 habitants ) à relativiser toutefois en la comparant au taux national de 100/1000 en zone urbaine et de 50/1000 en zone rurale.
- ✓ **L'incivilité** : rodéos de mobylettes, de motos ou de scooters jusqu'à une heure avancée de la nuit - tapage nocturne - dégradations des installations publiques ou de biens privés
- ✓ **La Sécurité Routière** : circulation de voitures à une vitesse excessive - non respect de la signalisation routière

Différentes mesures ont été évoquées pour leur apporter un début de réponse :

1- **Informers systématiquement** la police pour tout problème ou tout événement suspect. Porter également systématiquement plainte dès lors qu'un habitant est victime d'un délit même minime. La police est à même avec ces informations d'établir la cartographie des problèmes des quartiers et de mieux programmer ou cibler ses interventions.

2- **Diffuser régulièrement une information** sur les mesures de sécurité à prendre et les règles à observer quand un habitant est victime ou témoin d'une agression ou d'une tentative d'effraction. Cette information va être entreprise par l'intermédiaire de la Gazette dans le cadre d'une rubrique «Sécurité».

3- **Augmenter la fréquence des contrôles** de police sur les zones ou points dangereux : traversée du bourg CD18 - traversée de Tréchy CD29 et de la Croix Chute CD403 - Hauts de Gardeloup et de Nanon - abords des écoles - ..

4- **Etudes des aménagements routiers** à effectuer par la Commune pour sécuriser un certain nombre d'axes :

- \* CD 18 dans la traversée du Bourg
- \* CD 29 dans la traversée de Tréchy
- \* Rue de Merlange - Rue du Château de Bicêtre
- \* Rue du Marchais - Rue du Grand Buisson
- \* Rues du lotissement de Saint Pierre
- \* Rues de Courbeton

5- **Destruction des certains abris bus**, notamment dans Courbeton. Cette destruction sera effectuée en liaison avec les Habitants de la cité au cours des travaux de remise en état des différents réseaux.

D'autres sujets ont été abordés au cours de ces réunions. La liste en a été scrupuleusement dressée. Ils concernent :

### ✓ **L'entretien, l'aménagement**

#### **et l'amélioration des espaces verts :**

- élagage des tilleuls le long du CD 403, du mûrier au bout de l'allée des Roses, des arbres de Courbeton, des saules pleureurs de la prairie de Saint Pierre
- réalisation d'aires de jeux à la Croix Chute et à Courbeton
- «replantation» d'arbres dans le lotissement de Saint Pierre
- construction d'un abri sur le terrain de jeux des Louvières

### ✓ **L'amélioration de la signalisation :**

- dénomination de la rue prolongeant le chemin des Bachottes
- changement d'appellation de la rue des Trois Noyers
- déplacement des panneaux à la Croix Chute et à Courbeton
- mise en place de panneaux indicateurs «La Croix Chute»
- mise en place des plaques de rue manquantes

### ✓ **L'entretien général de la voirie**

#### **et de ses abords :**

- aménagement des trottoirs : rue de Verdun et rue du Bois de Châtillon à Tréchy
- aménagement de la chaussée sur le chemin des sables pour la dessert des nouveaux pavillons
- remise à niveau des trottoirs de la Croix Chute
- nettoyage du collecteur d'eaux pluviales à la Croix Chute
- empiérement du chemin des Thibaudes
- nettoyage de la rue de Verdun
- entretien par la DDE du CD 29 à Tréchy
- entretien général des chemins ruraux
- écoulement des eaux du château d'eau de Tréchy en saison hivernale

### ✓ **L'environnement du Transport Urbain :**

- mise en place d'un arrêt-bus au lotissement Le Village
- mise en sens unique de la rue de Verdun
- installation d'un abri-bus sur le CD 403 à la Croix Chute
- circulation sur la route longeant la ligne TGV et menant au collège Paul Eluard
- problème de stationnement aux abords de l'école maternelle et de Courbeton
- aménagement d'une voie de décélération sur le CD 403 à hauteur de la rue de Vauluisant

### ✓ **Les problèmes divers de la vie courante :**

- stockage des bouteilles de gaz du centre commercial
- amélioration du dispositif de panneaux d'informations municipaux
- ramassage des ordures à la Croix Chute
- remplacement des tuyaux en plomb d'arrivée d'eau
- invitation des habitants de Tréchy à la course de côte de Tréchy
- information sur la nature des travaux qui vont être effectués sur le Rû de l'Etang

### ✓ **L'aménagement d'un columbarium au cimetière**

Les différents points ont été pris en compte et seront traités de leur réalisation donnera lieu à des bilans périodiques lors des prochains conseils municipaux publics.

Les prochaines réunions de quartier se dérouleront sauf imprévu à l'automne 2002. Les dates et leur organisation seront communiquées dans la Gazette de juin et de septembre 2002.

Jean Tychensky

## A PROPOS D'URBANISME

### le Plan Local d'Urbanisme : P.L.U.

« Depuis la décentralisation, l'aménagement et le développement de son territoire est l'une des principales responsabilités de la commune. Elle a le pouvoir d'élaborer les documents d'urbanisme en cohérence avec les grands principes d'aménagement définis par l'Etat et lorsqu'elle est dotée d'un P.O.S., le maire a compétence pour délivrer les autorisations d'utilisation des sols. La commune peut aussi réaliser directement certaines actions ou opérations d'aménagement ». (extrait de la publication de l'A.M.F.)

La promulgation le 13 décembre 2000 de la Loi «*Solidarité et renouvellement urbains*» et les décrets d'application qui y font suite ont profondément modifié les documents d'urbanisme existant précédemment. C'est ainsi que le «Schéma directeur pour l'Île de France» sera remplacé prochainement par une «*Directive Territoriale d'Aménagement*» (D.T.A.) dont les dispositions s'imposent aux documents d'urbanisme qui en découlent.

De la même manière, le «*Schéma directeur Seine et Loing*» dans lequel s'inscrit notre commune est appelé à prendre l'appellation de «Schéma de cohérence territoriale» (SCOT.) et le «*Plan local d'urbanisme*» (P.L.U.) se substituera au Plan d'occupation des sols.

Le «*Plan local d'urbanisme*» est un document de planification urbaine au niveau communal. Il est élaboré à l'initiative de la commune en association avec l'Etat. Il couvre l'intégralité du territoire de la commune. C'est l'expression d'un véritable projet de développement et d'aménagement local. Il fixe les règles s'appliquant à l'occupation des sols permettant de mettre en oeuvre les grands principes qu'il doit obligatoirement contenir. Il délimite les **zones urbaines** ou à urbaniser, les **zones naturelles** ou agricoles et **forestières à protéger**.

Il peut aussi comporter des règles relatives à l'affectation des sols, à la destination et la nature des constructions et à leur aspect extérieur (coloris des façades, toitures, etc.), à la densité maximale d'occupation du sol (rapport entre la superficie bâtie et la superficie du terrain), aux voies futures, aux équipements publics et aux espaces verts.

Le propos de cet article n'était pas d'entrer dans le détail de tous ces documents et de leur élaboration compte tenu des nouveautés introduites par la LOI «S.R.U.».

En ce qui concerne Saint Germain Laval, le plan d'occupation des sols actuel restera vigueur jusqu'au milieu de l'année 2003. Nous allons entreprendre la procédure de révision du P.O.S. et sa transformation en P.L.U. Il n'est pas question d'ouvrir de nouvelles vastes zones à l'urbanisation qui pourraient faciliter l'implantation de nouveaux lotissements. Ce type d'urbanisation est rejeté aussi bien par la population que par l'ensemble des membres du conseil municipal. Il ne reste que quelques terrains constructibles dans la commune (Tréchy et Gardeloup).

En tout état de cause, le «SCOT Seine & Loing» change simplement d'appellation reprendra, les orientations du précédent schéma directeur ne changent pas et restent valables jusqu'en 2006. C'est ainsi que le «mitage» du territoire par l'implantation de constructions isolées est proscrit. Les périmètres urbanisables doivent tenir compte de l'évolution prévisible de la population à partir des chiffres enregistrés sur les dix années écoulées.

Pour notre commune et compte tenu de l'apport brutal de population ces dernières années avec l'occupation des divers lotissements nous serons très restrictifs sur cette notion. Les espaces boisés seront intégralement préservés. Les terres agricoles ne seront amputées que du strict nécessaire en vue de la réalisation de travaux indispensables (voies notamment).

Lorsque le moment sera venu, les Saint-Germainois seront informés de la mise en révision du P.O.S. et de la création de la commission de révision.

Le futur «*Plan local d'urbanisme*» prendra en compte toutes les constructions édifiées depuis la dernière modification de l'actuel P.O.S. Il fixera lors de son approbation les grandes orientations choisies pour les dix années suivantes au moins. Il ne s'agit donc pas d'un document élaboré à la légère, il faut laisser mûrir les réflexions, connaître les besoins en équipements collectifs qui seront nécessaires aux futurs habitants, tenir compte des ressources financières de la commune, etc.

### «PERMIS DE CONSTRUIRE» ou «DECLARATION DE TRAVAUX» ?

Chacun sait lorsqu'il souhaite faire construire sa maison ou y apporter un agrandissement notable qu'il doit impérativement **déposer une demande de permis de construire** avant le début des travaux. La demande est instruite par le maire ou l'adjoint en charge de ces problèmes et le demandeur reçoit une réponse positive (ou négative dûment motivée). Cette réponse fait l'objet d'une publicité légale (affichage en Mairie) de manière à permettre aux éventuels opposants à ces travaux de se manifester.

Si les travaux sont peu importants et ne justifient pas l'obtention d'un permis de construire, le dépôt préalable d'une **déclaration de travaux** est cependant indispensable. Cette déclaration est instruite dans des conditions analogues à celles relatives au permis de construire.

Qu'entend-on par travaux peu importants ? En règle générale il faut savoir que toute construction (cabane de jardin, abri à bois, appentis, véranda, etc.) est exemptée de permis de construire si la superficie est inférieure à 20m<sup>2</sup>. Elle justifie cependant d'une déclaration de travaux. De la même manière, des travaux de restauration des façades d'une maison ancienne visant à ôter le crépis pour rendre les pierres apparentes doivent également faire l'objet d'une déclaration car l'aspect extérieur est modifié. L'édification d'une clôture (ou son remplacement si elle est différente) doit également faire l'objet d'une déclaration. Par contre l'aménagement de combles avec le percement d'ouvertures en toiture (fenêtres de toit appelées le plus souvent du nom de la marque «VELUX» ou de «chiens assis») doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire. En effet, les caractéristiques de l'habitation sont modifiées et le régime d'imposition (foncier bâti et taxe d'habitation) sera changé.

Avant d'entreprendre des travaux, il est bon de consulter le secrétariat de la mairie qui indiquera les démarches à effectuer, les documents à fournir, etc. Au besoin, un rendez-vous avec le maire adjoint chargé de l'urbanisme pourra être demandé.

Gérard Gillet  
Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme

## SOYONS ... FRANCS ET SOYONS ... EUROS !!!!

**J**e tiens d'abord à la parution de ce premier numéro de la Gazette de 2002 vous souhaiter une année fructueuse en réussite personnelle ou familiale, tout le bonheur et la joie que tout à chacun est en droit d'espérer.

L'histoire ne se refait pas, et si le 1er janvier 2001 marquait de son emprunte l'entrée dans le nouveau millénaire ; il n'en est pas moins que le 1er janvier 2002 va marquer aussi les esprits et mettre nos repères à mal par la transformation de notre monnaie.

Notre Franc National a laissé place à un Euro Européen qui pour le moment laisse bon nombre d'entre nous un peu circonspect.

L'être humain n'aime pas être bousculé dans ses habitudes et se plie mal à ce qu'on lui impose. Mais notre faculté d'adaptation va prendre le dessus et dans quelques semaines après une période de transition, il n'y .....paraîtra plus !!!!!

Sans avoir la prétention de vous enseigner l'Euro €, les quelques informations historiques ou pratiques qui suivent n'ont que pour seul but de vous informer et peut-être de vous aider s'il en est encore besoin.

Nous avons été ces derniers temps envahis de documents, informations et indications concernant le passage à l'euro. Peut-être avez-vous été ( tout comme moi ) parmi les curieux qui dès le 14 décembre 2001 ont fait la démarche de se procurer un sachet d'euros ?

### La zone EURO

Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal : ces 12 pays de l'Union Européenne forment la zone euro. Depuis le 1er janvier 1999, ils ont comme monnaie officielle l'euro.

A partir du 1er janvier 2002, lorsque vous voyagerez dans l'un de ces 12 pays, il n'y aura plus de conversion à faire puisque nous aurons tous la même monnaie. Ce sera plus simple. Pour tous les autres pays hors zone euro, vous changerez vos euros contre la monnaie du pays dans lequel vous vous rendez, sur la base du cours de l'euro à cette date. Dans les territoires d'outre-mer (Polynésie, Nouvelle Calédonie...), on continuera à utiliser le franc pacifique (franc CFP), car ils ne font pas partie de l'Union Européenne.

### Des dates à retenir

#### 1er janvier au 17 février 2002

Depuis le 1er janvier 2002 vous payez avec des pièces et des billets en euros ( jusqu'au 17 février 2002 minuit, il sera encore possible de payer avec des pièces et des billets en francs), toutefois vous ne pourrez plus payer en francs par chèque, carte bancaire, TIP ou virement. Mais les chèques en francs signés avant le 31 décembre 2001 seront honorés. Les prix pourront être encore affichés dans les deux monnaies.

#### 18 février 2002 au 30 juin 2002

A partir du 18 février 2002 vous ne pourrez plus payer qu'en euros. Vous pourrez échanger vos pièces et vos billets en francs gratuitement dans les banques ou à la poste jusqu'au 30 juin 2002.

Après le 30 juin 2002 : Vous pourrez échanger au Trésor Public ou à la Banque de France vos pièces en francs pendant trois ans et vos billets pendant 10 ans. Mais n'attendez pas le dernier moment à moins que vous ne vouliez vous faire une petite collection souvenir ... on a le droit d'être nostalgique ou numismate.

### Les règles d'arrondis et de conversion

**Taux de conversion officiel :**  
**1 euro = 6,55957 francs**

#### Comment convertir ?

Pour passer de l'euro vers le franc, il faut multiplier le montant en euros par 6,55957. Pour passer du franc vers l'euro, il faut diviser le montant en francs par 6,55957.

#### Comment arrondir ?

Quand on divise un prix en franc par 6,55957, on obtient une somme en euros avec plusieurs décimales. Il faut donc l'arrondir. Comment ? Les sommes converties sont arrondies au centime d'euro inférieur ou supérieur le plus proche :

- si le troisième chiffre après la virgule est inférieur à 5, on arrondit au centime inférieur ;
- s'il est égal ou supérieur à 5, on arrondit au centime supérieur

Les pièces en euros	Les billets en euros	Les thèmes
 1 centime* d'euro => environ 7 centimes de franc	 5 euros => 32,80 francs	Style antique gréco-romain Arc de triomphe / Aqueduc
 2 centimes* d'euro => environ 13 centimes de franc	 10 euros => 65,60 francs	Style Roman Arche / Pont roman
 5 centimes* d'euro => environ 33 centimes de franc	 20 euros => 131,19 francs	Style gothique Vitrail en ogive / Pont gothique
 10 centimes* d'euro => environ 66 centimes de franc	 50 euros => 327,98 francs	Style classique Renaissance Fronton classique / Pont Renaissance
 20 centimes* d'euro => 1,31 franc	 100 euros => 655,96 francs	Style baroque et rococo Porche baroque aux atlantes / Pont XVIII <sup>ème</sup> siècle
 50 centimes* d'euro => 3,28 francs	 200 euros => 1 311,91 francs	Architecture du XIX <sup>ème</sup> s ( verre et acier ) Serre botanique / Viaduc métallique
 1 euro => 6,56 francs	 500 euros => 3 279,79 francs	Architecture du XX <sup>ème</sup> siècle ( moderne ) Façade en verre / Pont à haubans
 2 euros => 13,12 francs		

\*ou cent (appellation communautaire)

**Exemples d'arrondis :**

50,00 F/6,55957	=	7,62245 € => soit	7,62 €
190,00 F/6,55957	=	28,96531 € => soit	28,97 €
266,50 F/6,55957	=	40,62766 € => soit	40,63 €

Les pièces possèdent une face communes et une face «nationalisée», elles sont valables dans les 12 pays. Par contre les billets de taille croissante et de couleur différente selon leur valeur sont identiques dans tous les pays de la zone euro.

## Les changements de monnaies de Charlemagne à nos jours

*Le 1er janvier 2002 sera la date de la disparition du franc. L'euro circulera seul dans l'ensemble des pays de l'Union monétaire européenne. A la veille de ce grand événement il est intéressant de rappeler les principales réformes monétaires qui ont marqué l'histoire de notre pays depuis le Moyen Age.*

*Une première étape à l'époque de Charlemagne qui abandonne, le système monétaire romain. En 781, l'empereur décide d'unifier son Empire et de remplace toutes les anciennes pièces par une monnaie nouvelle. Il crée un nouvel étalon emprunté aux mesures de poids, la livre de 322,22 g, valant 20 sous de 12 deniers. Seul le denier en argent est frappé et circule librement. Le sou et la livre ne sont que des monnaies de compte. Quelques temps après, les successeurs de Charlemagne prennent le parti de déléguer aux grands féodaux le droit de battre monnaie. Une multitude de pièces disparates circulent alors.*

*Afin de limiter la multiplication de ces espèces, Saint-Louis, roi de France, introduit dans son royaume un système monétaire unique avec la frappe du sou tournois d'argent, surnommé le gros, car il est plus gros que le denier, et celle du premier écu d'or en 1270. Mais cet écu n'est encore qu'une monnaie de présentation réservée surtout à quelques dignitaires. La première pièce d'or à circuler véritablement en France est le petit royal assis émis par Philippe IV le Bel en 1290. Au cours de la Guerre de Cent Ans (1337-1453) les monnaies d'or ne sont frappées dans le royaume de France que pour sauvegarder le prestige royal.*

*C'est sous le règne de Jean II le Bon, le 5 décembre 1360, qu'apparaît le franc pour la première fois dans l'histoire de la monnaie française. Cette pièce d'or qui représente le roi armé et à cheval est émise à l'époque de la libération du roi, retenu prisonnier par les Anglais, ce qui explique le terme « franc » signifiant « franc des Anglais », c'est à dire libre. Le franc vaut une livre tournois. Il est frappé jusqu'en 1385, date à laquelle il est remplacé par l'écu d'or de Charles VI d'une valeur supérieure.*

*Une nouvelle étape est franchie sous le règne de Louis XIII en 1640 qui réforme le système monétaire du royaume et crée pour ce faire une nouvelle pièce d'or le louis et une nouvelle pièce d'argent l'écu ou louis d'argent. Le louis d'or supplante progressivement la frappe de l'écu d'or qui, encore émis à Paris et en province sous Louis XIV avec toujours l'appellation « au soleil » est supprimé en 1654.*

*En 1690 commence la période des « réformations » ou surfrappes qui caractérisent le règne de Louis XIV. Ces procédés destinés à financer notamment les guerres et le train de vie de la Cour aggravent le déficit des finances du royaume qui après la refonte générale de 1709-1715, ne retrouve un certain ordre qu'en 1726. Un nouvel écu « aux lauriers » est émis jusqu'à la Révolution. Il circule dans les pays voisins de la France.*

*A l'époque de la Révolution (1789-1799) la France traverse une crise monétaire importante. Des assignats ou billets gagés sur les biens confisqués à l'Eglise sont mis en circulation et, leur valeur se dépréciant, sont supprimés en 1797. L'or et l'argent manquent à cause des thésaurisations ; le prix du minerai de cuivre est élevé. La fabrication de l'écu est suspendue d'avril 1794 à novembre 1795. Une grande nouveauté voit alors le jour dans l'histoire de notre numéraire. Par la loi du 28 thermidor an III (15 août 1795) le franc devient notre monnaie nationale. Le nouveau système décimal de poids et mesures mis en place est appliqué à la monnaie en 1796. L'ancienne combinaison livre-sou-denier est abandonnée au profit d'une nouvelle unité monétaire, le franc, divisé en dix décimes et cent centimes. La première pièce décimale de 5 francs est émise et restaure la confiance. L'existence légale du franc est confirmée par la loi du 7 germinal an XI (27 mars 1803), promulguée le 17, qui définit sa valeur métallique (5 grammes d'argent au titre de neuf dixièmes de fin) et le rapport or-argent décidé par Napoléon. La pièce de 1 franc est frappée à l'effigie de Bonaparte. C'est le franc germinal. Parallèlement le billet réapparaît en 1800 avec la création de la Banque de France.*

*Il faut noter que jusqu'au franc germinal 1795 les réformes successives ont toutes eu pour objet de simplifier et d'unifier avec plus ou moins de succès les signes monétaires. Il est certain que jusqu'à cette date les Français ont été soumis à des changements fréquents et ont dû s'adapter à une situation où coexistaient des monnaies différentes et variées.*

*Le franc est frappé durant tout le XIXe siècle et garde une certaine stabilité jusqu'au début du XXe siècle. Au début de la première guerre mondiale, le 5 août 1914, l'Etat pour sauvegarder la monnaie institue le cours forcé du billet de banque et retire l'or de la circulation. Les émissions de pièces d'argent sont plus nombreuses mais vite thésaurisées. La fabrication des petites espèces devient insuffisante. Des « monnaies de nécessité » gagées par la Banque de France sont émises dès 1915. Il s'agit de jetons métalliques, de petits billets ou de timbres enfermés dans une capsule. La frappe de l'argent continue dans l'Entre-deux-guerres. Mais les métaux les plus utilisés sont le nickel, l'alliage de bronze aluminium et le bronze nickel.*

*Le franc connaît des périodes de précarité sous le Troisième République. Après la crise des années 1924-1926, Poincaré parvient notamment à le stabiliser en 1928. Mais sa valeur se dégrade encore, progressivement, sous la Quatrième République et nécessite la réforme monétaire mise sur pied en 1958 par le Général de Gaulle. Une ordonnance du 27 décembre de cette même année crée un nouveau franc d'une valeur égale à 100 anciens francs.*

*Ce système monétaire est celui que nous connaissons encore pour bien peu de temps, jusqu'au 17 février 2002....*

Michel Husson

## HOMMAGE A FRANCOIS FIEDLER

**Un grand artiste contemporain  
nous a quittés !**



François FIEDLER entouré d'amis le 1<sup>er</sup> Janvier 2000

**François Fiedler** est né en Hongrie le 15 février 1921, il nous a quittés le 22 octobre 2001.

Passé à l'Ouest avec le dernier train ayant circulé avant la fermeture des frontières hongroises en 1946, il s'établit à Paris et devient avec Chagall, Miro (avec lequel il a partagé le même atelier), et Calder, l'un des artistes du cercle restreint gravitant autour de la famille Maeght.

Outre la peinture qui reste son principal moyen d'expression, François Fiedler a également exprimé :

- La Gravure à l'eau forte
- L'illustration de livres tels que :

- \* Les Cantiques spirituels de Saint Jean de la Croix
- \* Fragments sur le devenir universel d'Héraclite : maquette de l'Evangile selon Saint Matthieu accompagnée de 35 eaux fortes d'une qualité exceptionnelle.

L'oeuvre peinte et gravée de François Fiedler est présente dans les plus grands musées du monde :

- Le Musée National d'Art Moderne de Paris
- Le Musée Guggenheim à New York
- La Fondation Maeght à Saint Paul de Vence
- Le Musée de Budapest
- Le Musée Jenisch et bien d'autres encore.



François FIEDLER au début de l'année 2001 avec une amie de longue date, Mme Blondelot, et son assistant Patrice Martin

Dans sa modeste maison de Gardeloup où il avait choisi de vivre et de travailler depuis 1958, François Fiedler a mené dans ce lieu une vie solitaire et de silence en totale osmose avec la nature.

Lors de l'une de ses interviews, il a déclaré : «un tableau doit être chez quelqu'un qui l'aime, il a besoin d'un regard sympathique, sinon il meurt».

Jusqu'au dernier matin de sa vie, il a exercé son art puisqu'il s'est éteint par surprise après avoir quitté son atelier lundi.

Sa fidèle compagne et son assistant l'ont entouré de leurs soins attentifs au cours de sa maladie ces dernières années.

La fin discrète de sa vie, la force intérieure qui animait son regard, son courage dans la souffrance, grandissent sa mémoire.

François n'est plus là, il a simplement disparu «Derrière le Miroir» pour laisser place à son oeuvre dans laquelle flotte sa présence. Ce tableau en est le témoignage vivant et récent.

La peinture était le souffle spirituel de la vie de ce grand artiste, enrichi d'une profonde foi.

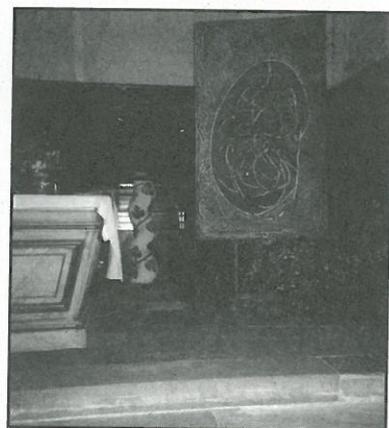
Voici est une anecdote de la vie de François Fiedler :

Dans sa plus tendre enfance, alors que ses parents se rendaient à un office religieux pascal auquel il voulait assister, son père refusa de l'y emmener.

Resté à la maison, il se mit à peindre le visage du Christ. Il n'arrivait pas à donner aux yeux l'expression qu'il souhaitait.

A force de gratter sa toile, 2 trous se sont formés à la place des yeux et c'est alors que l'essence du Christ s'est révélée.

Lorsque ses parents rentrèrent, son père comprit quelle était la voie de son fils qui lui promit de l'aider de son mieux.



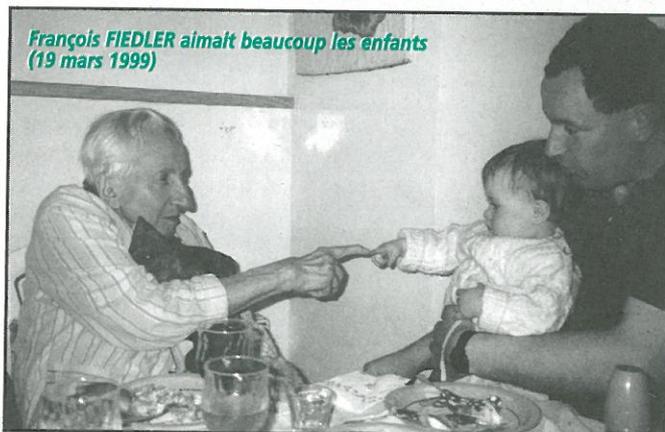
Une des dernières toiles de F. FIEDLER exposée lors de ses obsèques le 25 octobre 2001

Le 25 Octobre 2001

Texte lu lors des obsèques de F. Fiedler le 25/10/2001 en l'église de Saint Germain Laval

Avec tous mes remerciements à Mme Anne-Rose Rivière pour sa collaboration.

Michel Husson  
Maire-Adjoint chargé de l'Information



François FIEDLER aimait beaucoup les enfants (19 mars 1999)

# L'Association Culturelle a fêté ses 30 ans



Les 30 ans de l'Association Culturelle est sportive nous ont donné l'occasion de vous offrir un après-midi de démonstrations de nos différentes sections. Nous avons eu l'immense plaisir de recevoir certains des nombreux présidents qui ont jalonné son histoire et plus particulièrement, celui qui fut à l'origine de cette histoire : Mr Guibert. Notre député, Mr Carassus, notre Maire et de nombreux élus nous a également honorés de leur présence.

Après la partie récréative, nous sommes passé au discours, une bonne occasion pour rappeler son histoire :

*«Voici 10 ans maintenant, je demandais au fondateur de cette association d'en faire l'historique en quelques minutes ; la tâche était ardue tant ces 20 ans de vie associative avait été riche en actions et en émotions. Savions-nous alors que nous irions vers un nouvel anniversaire ?*

*Rassurez-vous, je ne tiens pas à vous endormir mais je pense utile de rappeler pourquoi et comment cette équipe à lancer l'aventure. La population de St Germain s'est beaucoup renouvelée et par notre longévité, je pense que nous entrons dans l'histoire du village.*

*En 1971, Mr Guibert faisait partie de l'équipe municipale et comme aucune association n'existait sur la commune, Mr Chopin, le Maire d'alors, lui confia la tâche d'en créer une. Entourés de quelques personnes de bonne volonté, ils s'attaquèrent aux statuts ; quant aux projets, ils n'en manquaient pas ! Le foot, encadré par Mr Muzy (déjà !!) et le rugby, furent les lères sections sportives ; la chorale dirigée par l'inoubliable Dudu, le théâtre, les sorties voyages feront la partie culturelle. Suivront l'ouverture d'une bibliothèque, les premières animations avec le bal de la Ste Catherine en novembre, la fête de la St Jean en juin.*

*En 1973, on évoquait déjà la construction d'une maison de jeunes par les jeunes eux-mêmes et la section tennis de table démarrait avec l'inénarrable Titiss !*

*Très vite, les bases furent placées pour assurer un avenir prometteur. Le soutien sans faille, de Mr Chopin, puis du Maire suivant, Mr Mastelinck et de son 1er adjoint, Mr Milot qui m'ont chargée de vous transmettre leurs salutations, l'ont favorisé.*

*A l'A.C.S.G., chaque président ou présidente a marqué de son empreinte notre groupe.*

*Mr Guibert a osé le lancement !*

*Mr Glineur, président de 74 à 76 et de '84 à*

*88 a continué avec beaucoup de foi et de dynamisme l'œuvre commencée en 1972, ainsi que Mr Brochard en 1977.*

*Mr Blondelot, président de 78 à 80, a apporté une bonne humeur que nous n'avons pas oubliée. Il a créé, avec notre ami Sylvain Roy, le club cycliste, les rallyes promenades auto, les soirées gallettes des rois, le 1er bal avec repas ; il a vu naître le groupe folklorique. Mme Vitry en 81, Mr Roy en 82 et 83 ont encouragé la création des sections cyclotourisme et gymnastique.*



# de Saint-Germain-Laval

## années d'activités

Avec Mr Vitry, en 86, 87, 88, arrivera la section jogging, une exposition artisanale complètera la St Jean et toute l'équipe participera à l'inauguration du stade de Pontville.

En 1989, j'ai pris la tête d'une association chancelante mais qui ne demandait qu'à rebondir ; j'ai eu la chance de trouver les personnes compétentes pour réorganiser la gymnastique enfants et adultes, mettre sur pied la 1ère foulée, les randonnées pédestres, oser la 1ère intercommunalité avec le tennis de table, apporter la détente avec le yoga.

J'aurai l'honneur d'organiser le 20ème anniversaire !

En 93, viendra Mr Dos Santos, imbattable dans l'art de raconter les blagues puis Mme Hubert en 94.

Devant les difficultés causées par une coupe sévère dans la subvention, je reprends sans trop d'enthousiasme le flambeau en 95. J'étais entrée dans l'association pour m'occuper de la bibliothèque ; elle était devenue importante et fréquentée, enfants et adultes réunis, par environ 200 lecteurs ; l'interdiction d'utiliser la Salle J. Prévert et le manque d'argent me contraindront à délaissier cette partie chère à mon cœur (on a tous ses faiblesses), ainsi que les animations extérieures. Deux nouvelles sections pourtant verront le jour : les percussions et la gym douce et stretching.

Et me voilà à nouveau devant vous pour ce 30ème anniversaire ; je voudrais dire aux pionniers de cette association que nous sommes fiers d'avoir pu mener aussi loin leurs idées généreuses ; notre rôle de président n'a servi qu'à joindre, année après année, les maillons d'une immense chaîne humaine dont la principale ambition est de donner chaque jour, sans attendre en retour ni gloire, ni récompense.

Je ne voudrais pas abuser de mon temps de paroles mais accordez-m'en juste un peu encore pour dire un grand merci à tous ceux qui m'accompagnent depuis des années : Josiane, Jacques, Nadine, Fred, Maggy, Henri, Marie-Paule, Jean-Louis, Françoise, Marie-France, Marie-Claude, Céline, Jean-Mi, nos fidèles danseurs, Jocelyne, ma gentille secrétaire qui oublie mon courrier, Guy, notre marathonien de la taquinerie, Gérard, le bourreau de ses dames, Annie, à l'image de la sérénité qu'elle procure, Dominique, ma râleuse, mais ô combien dévouée auprès des enfants de la gym, Ingrid, Marielle, Fabrice, Papy Vibert, qui nous façonnent des petits champions, Patrick dont la gentillesse ne s'exprime que par sonorité, Patrice, notre infatigable guide en forêt, notre gracieuse Gloria ; sans eux, je ne serai rien car nous menons un travail d'équipe ; leur volonté de poursuivre m'a souvent aidé à surmonter les instants de lassitude.

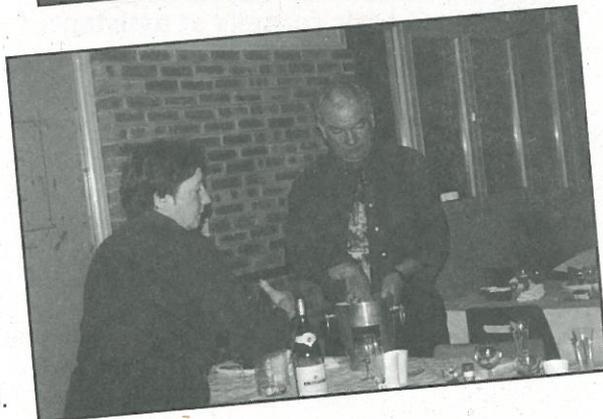
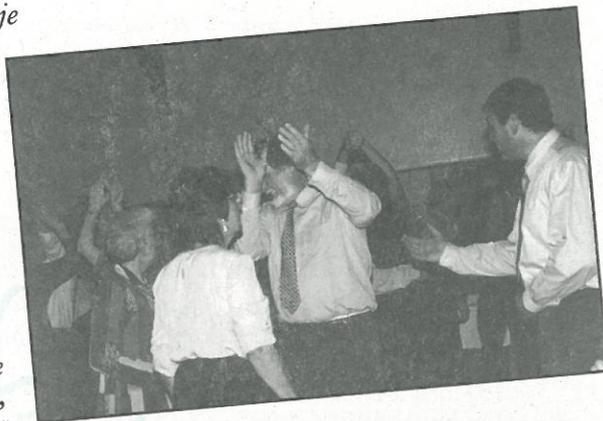
Je remercie également les personnes et les jeunes qui nous ont permis de vous offrir le spectacle et la détente cet après-midi en donnant à leur tour un peu de ce temps que nous leur octroyons sans compter.

Merci de votre attention»

Nous avons ensuite partagé le vin d'honneur, les petits fours en compagnie de tous ceux qui avaient eu la gentillesse de répondre à notre invitation, très largement diffusée .

Animée par notre disc-jockey local, KLAIR ANIM, vous avez été près de 200 à faire un véritable succès de la soirée choucroute qui devait clore cette mémorable journée. Votre enthousiasme a été une belle récompense pour les organisateurs. Nous vous en remercions.

L'équipe de l'A.C.S.G.



## Mission Locale

### Permanences

Les permanences de la mission locale en la personne de Mme MARTIN GUYOT Valérie reprendront à dater du mercredi 09 janvier 2002 à la mairie de Saint Germain Laval de 14h00 à 17h00 selon le calendrier suivant :

- les 09 et 23 Janvier
- les 06 et 20 Février
- les 06 et 20 Mars
- les 03 et 17 Avril
- les 15 et 29 Mai
- les 12 et 26 Juin

Nous vous rappelons qu'en dehors de ces permanences, nous sommes toujours à votre écoute tous les jours ouvrables sans interruption, selon les horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h30 ou au 01-60-57-21-07.

### Pour quoi faire ?

La Mission Locale du Bassin Economique de Montereau a son siège rue André Thomas à Surville. Son directeur est M METAY, maire de la Brosse-Montceaux.

Une Mission Locale, ça sert à quoi ?

Son activité principale est le suivi, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortis du système scolaire sans qualification.

Tâche difficile s'il en est, parfois ingrate, souvent décourageante mais dont les succès justifient à eux seuls les investissements mis dans le projet.

La commune de Saint Germain Laval a bien sûr adhéré dès le début à la Mission Locale. Un mercredi sur deux ( voir les dates ci dessus ), une permanence se tient en Mairie et à ce jour, 46 jeunes y sont inscrits.

Quelques chiffres expliqueront mieux le travail de cette association sur les 23 communes adhérentes :

- 2348 jeunes reçus au cours des six premiers mois de l'année,
- 121 ont reçu une formation,
- 131 ont bénéficié d'un CDD ( contrat à durée déterminée )
- 107 ont bénéficié d'un CDI ( contrat à durée indéterminée )
- 562 ont reçu un chèque de mobilité, leur permettant d'utiliser les transports en commun gratuitement dans le cadre d'une recherche d'emploi.

Bien sûr, tout ceci a un coût et la commune participe financièrement à hauteur de 1 Franc par habitant à ce jour. L'élaboration du prochain budget prévoit une hausse de la participation communale.

L'Etat, la Région et les communes subventionnent à parts égales la Mission Locale dont le budget avoisine les deux millions de francs.

L'insertion des jeunes en difficulté, la lutte contre les exclusions, la formation des jeunes des quartiers sensibles méritent bien une solidarité et donc un investissement de tous.

Enfin pour terminer, notez ces quelques numéros d'appels téléphoniques utiles que l'on trouve dans la revue «Mission Locale Infos» disponible en mairie :

- Racket – Violence : ne pas se taire, appel anonyme et gratuit 0 800 20 22 23
- Discriminations raciales : victimes ou témoins, appelez le 114
- Pour obtenir conseils et assistances : 0 800 23 13 13 ou 0 800 235 236

Guy Bayol,  
Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales

## 8<sup>ème</sup> Course de Côte de Tréchy 9 septembre 2001



Pour la huitième année consécutive, l'A.S.A. MELUN est venue installer son « Grand Magic Circus» sur le splendide tracé de Tréchy à Saint Germain Laval.



Une pluie persistante et démoralisante a sévi lors de l'implantation de la course, le samedi. Lorsque l'on sait que cette épreuve s'est déplacée d'avril en septembre pour tenter de fuir le mauvais temps, on pouvait craindre le pire. Mais le pari fut gagné : le soleil illuminait le tracé dès les premières heures de la journée ce dimanche 9 septembre!

Pour les profanes les classements s'établissent par groupes et comme suit :

- Groupe N : le sympathique Humbert a remporté le «Jackpot» avec sa Nissan GTI
- Groupe C : David Châtelain( CM 28) finit premier .
- Groupe A :Rémy Courtois sur sa magnifique M3 remporte devant Enrique Garcia (A8)
- Groupe F : Michel Robin (F4) l'emporte avec plus de 2 secondes d'avance sur Joël Henry
- Groupe E : le champion Alain Farey l' emporte avec plus d'une seconde d'avance sur Metrot alors que le troisième Migneret se retrouve a plus de trois secondes du leader.

Tous ces champions se sont retrouvés à la salle de l'Orée de la Bassée pour recevoir les récompenses respectives ( voyage en Italie offert par les sponsors, coupes...) des mains de Madame le Maire, qui félicita Mr Zyla et son équipe pour l'organisation sans faille de l'épreuve et rendez vous est pris pour l'année prochaine.

Quelques conseillers se sont déplacés lors des essais du dimanche matin pour découvrir cette épreuve. Ils y ont apprécié la dextérité des pilotes et ravi leurs yeux des bolides vrombissants.

Mme le Maire en a profité pour se laisser transporter dans une Twingo saillante de 210 CV lors d'une montée de la côte à vive allure. Frissons garantis 100%.

Jean Claude Martinez  
Maire-Adjoint chargé des Sports



## CEREMONIE du 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, notre Commune a commémoré l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 qui a mis fin au premier conflit mondial du XXème siècle.



Le Conseil Municipal au grand complet, les Associations d'Anciens Combattants, les Habitants et quinze Enfants des écoles primaires de la commune se sont rassemblés autour du Monument aux Morts pour se recueillir et honorer la mémoire des enfants de Saint Germain Laval tombés au cours de ce conflit, dont les noms sont gravés à jamais dans la pierre de ce monument.

Au cours d'une brève allocution, Madame de Saint Loup, Maire du village, rappelait la signification de cette cérémonie et demandait à tous les participants d'unir dans une même pensée, non seulement les Combattants de la Guerre 14-18, mais également ceux de 1939-1945, des guerres d'Indochine et d'Algérie. Elle adressait un mot particulier aux enfants présents pour souligner l'importance de leur participation.

Symboliquement, un enfant accompagnait chaque porteur de gerbe pour déposer au pied du monument les fleurs du souvenir :

- Monsieur SAVET, au nom des Poilus
- Monsieur GAUDON, au nom de la FNACA
- Monsieur DUDILLIEU, Conseiller Municipal, au nom de la commune de Saint Germain Laval

Monsieur Gillet, Maire-Adjoint, procédait à l'appel des Morts pour la France, suivi d'une minute de silence.

La cérémonie se terminait par la lecture émouvante, du poème d'Arthur Rimbaud «Le dormeur du Val», par Monsieur Authier, Conseiller Municipal.



Jean Tychensky

A l'issue de la cérémonie, tous les participants se retrouvaient à la Mairie autour d'un vin d'honneur.

## COMITE DES FÊTES

Nous envisageons de créer dans la commune un Comité des Fêtes.

Nous souhaiterions que tous habitants de Saint Germain Laval qui sont assez disponibles et motivés pour animer notre commune, s'associent à ce projet, pour nous aider dans cette réalisation afin de mettre en place un groupe de personnes qui aurait pour mission de réfléchir à l'opportunité, à l'organisation financière et matérielle des manifestations festives.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contactez Mr. DANY DUDILLIEU en Mairie par courrier ou par téléphone 01 60 96 16 89.

Les personnes inscrites seront contactées lors d'une prochaine réunion de mise en place du comité des fêtes

Je vous en remercie d'avance de votre intérêt et de votre participation.

Dany Dudillieu  
Conseiller délégué aux fêtes et cérémonies.



## HISTOIRE... D'EAU

Monsieur Lionel Bertin, responsable de l'agence de Seine et Marne de la Lyonnaise des Eaux nous fait savoir que :

«Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, le Ministère chargé de la Santé, nous a demandé d'augmenter le taux de chloration en sortie des usines de production d'eau potable et des réservoirs à titre de précaution.

Ces mesures peuvent engendrer des goûts de chlore dans l'eau potable plus marqués que d'ordinaire et par conséquent des plaintes des consommateurs.

Le chlore n'est cependant absolument pas toxique et ne présente aucun risque pour la santé. Pour limiter le goût de chlore, il suffit de mettre l'eau dans une bouteille ouverte pour permettre à l'eau de s'aérer quelques minutes, de la fermer et de la placer une demi-heure au réfrigérateur. Le goût de chlore disparaîtra.

Notre service de relations clientèle en la personne de Mme Sylvie METGE au 01-60-62-15-42 est tout à fait apte à répondre aux questions des consommateurs et dispose d'un argumentaire à ce sujet.»

## ANALYSE DE L'EAU

Les relevés des échantillons prélevés sur les différents points du secteur de distribution d'eau de Saint Germain Laval nous donne les informations suivantes :

- relevé du 10/09/2001

Station de pompage de Salins

Taux de Nitrate = 38 Norme < 50

**Conclusion** : Eau conforme aux normes pour les paramètres physico-chimiques analysés

- relevé du 19/11/2001

Marolles sur Seine

Taux de Nitrate = 36 Norme < 50

**Conclusion** : Eau conforme aux normes pour les paramètres physico-chimiques analysés et bactériologiques analysés

- relevé du 10/12/2001

Ecole Maternelle à Saint Pierre

Taux de Nitrate = 40 Norme < 50

**Conclusion** : Eau conforme aux normes pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés

## INONDATIONS 2001

Notre région ( comme hélas beaucoup d' autres ) a connu depuis quelques mois des précipitations supérieures aux normes .

Les conditions étaient réunies pour avoir des crues historiques (pluviométrie importantes, sols saturés, nappes d'eau souterraines à niveau très élevé). Le moindre épisode pluvieux important a immédiatement provoqué une onde de crue.

L'année 2000 est classée parmi les plus humides depuis le début des relevés pluviométriques ( 125 ans ), avec l'automne le plus pluvieux depuis cinquante ans.

Le mois de mars 2001 a été également le plus pluvieux depuis cinquante ans avec de fortes précipitations sur les bassins de la Seine, de l'Yonne et de l'Oise.

La montée la plus importante sur la Seine est due à la forte pluviométrie enregistrée sur le sud du bassin de la seine les 11 et 12 mars 2001 ( en moyenne 10 à 20 mm par jour ) et le 13 mars (10 à 50 mm ).

De ce fait, l'Yonne a connu une crue de grande ampleur, avec une débit journalier maximum de 718m<sup>3</sup>/s le 18 mars 2001 à Courlon.

Ce débit est du même ordre de grandeur que celui de la crue de 1982 ( 726m<sup>3</sup>/s) mais reste inférieur à celui atteint par la crue de 1955 ( 800m<sup>3</sup>/s).

Cette poussée, combinée à celle du Loing, qui a connu un débit maximal de 147m<sup>3</sup>/s le 17 mars 2001, a entraîné une hausse importante et rapide de la Seine.

Une partie de notre commune, le quartier St Pierre est situé dans une zone à risques, du fait de sa proximité de la Seine. La prairie de St Pierre, située le long de la Seine, s'est retrouvée sous les eaux pendant cette période, mais aucune habitation n'a été touchée .

La mise en alerte sur MONTEREAU a été proposée le 17 mars 2001 par le service d'annonce des crues.

Chaque jour une équipe du conseil municipal longeait la limite de la crue, afin de rassurer les riverains inquiets et surveillait la montée des eaux, pour faire face à toutes les éventualités .

Il est à noter, malgré ces conditions, que les lacs-réservoirs (MARNE AUBE SEINE) ont joué leur rôle d'ouvrages de bassin ce qui a permis d' abaisser la ligne d'eau pendant les périodes les plus critiques.

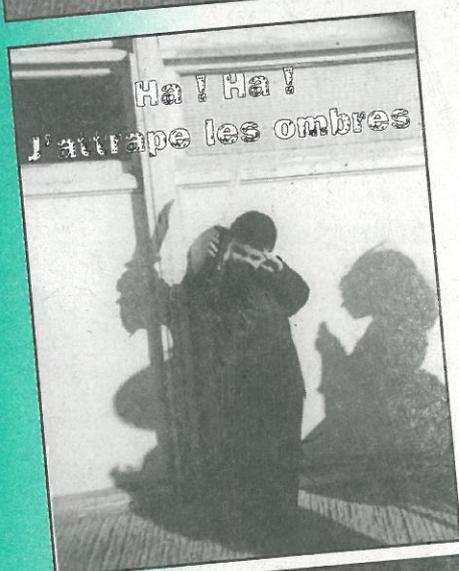
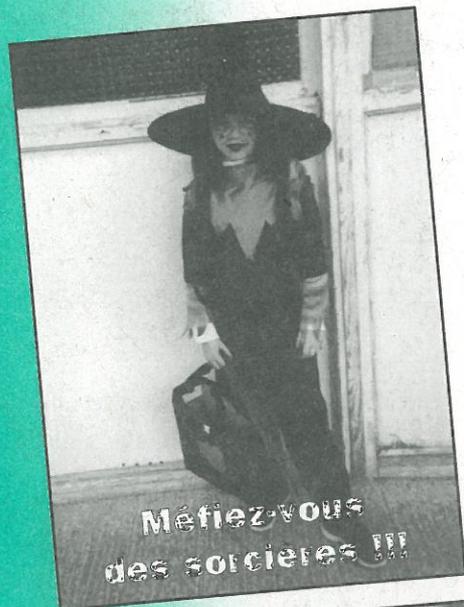
Quelques consignes en cas alerte aux crues :

- Relever les meubles appareils électroménagers etc.
- Amarrer les citernes afin d'éviter tout risque de pollution.
- Isoler le courant dans les caves, sous-sols et dans les pièces atteintes.
- En cas d'évacuation de l'habitation, couper le courant dans l'ensemble de la maison.

Frédéric Hallart

Sources : Préfecture d'Île-de-France. Direction régionale de l'environnement

# CENTRE DE LOISIRS «NATHALIE»



## Vacances de la Toussaint

Nous fêtons **HALLOWEEN** :  
«La fête de l'horreur»

Les enfants se sont déguisés, maquillés et coiffés avec notre aide pour le fameux défilé d'HALLOWEEN «un bonbon comme un sort».

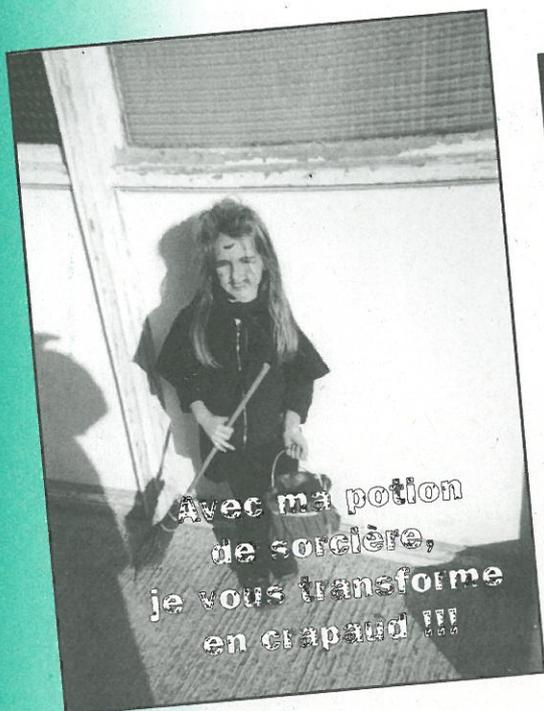
A cet effet, nous remercions tous les habitants qui nous ont accueillis chaleureusement

Sans oublier les activités habituelles :

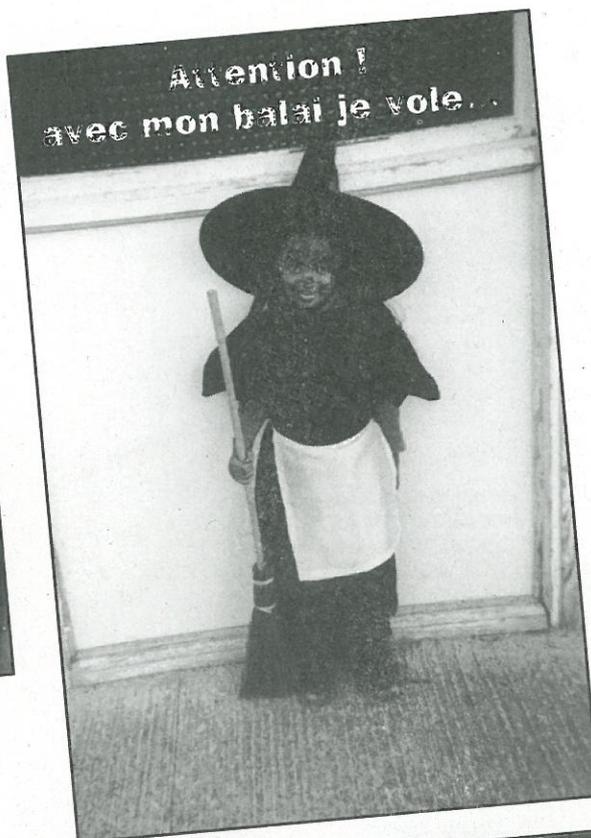
- La soupe au potiron
- La confi-pote et la potion magique
- Le super festin diabolique pour petits et grands
- Cette fameuse «BOITATOU de BRICADABRA»
- La super séance de cinéma d'après le conte de Perrault «Le Petit Poucet»

Le centre de Loisirs fonctionne le mercredi et durant les vacances scolaires de 7h00 à 19h00. Pour tous renseignements, adressez-vous à la mairie au 01-64-32-10-62 ;

Les feuillets d'activités destinés aux parents, qui étaient auparavant distribués avec les programmes sont désormais disponibles au Centre de Loisirs.



Avec ma potion  
de sorcière,  
je vous transforme  
en crapaud !!!

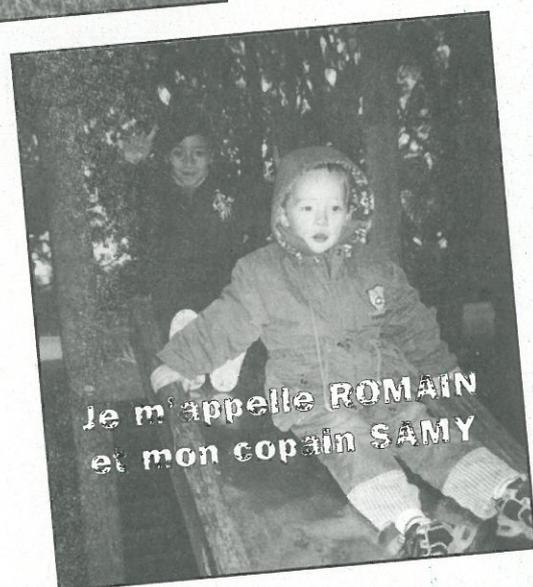


Attention !  
avec mon balai je vole...



Les aires de jeux, c'est notre affaire,  
les photos aussi...

Et le Père Noël alors... ?



Je m'appelle ROMAIN  
et mon copain SAMY

## ANNONCE

Le Centre de Loisirs recherche en urgence une personne de plus de 18 ans pour un poste d'ANIMATEUR ( TRICE ) diplômé(e) ou sinon avec une expérience auprès des enfants pour les mercredis de l'année et les vacances scolaires.

## Etat Civil de l'Année 2001

(ARRETE AU 15 DECEMBRE 2001)

### NAISSANCES

PETIT Mewen, Paul, Michel	04/01/2001
MURCIN Alexandre, Gilvert, Hakim	09/01/2001
MARTIN Esteban, Claude	12/01/2001
GUIBOUX Sarah, Alice, Simone	29/01/2001
VAN DE VELDE Benjamin	16/02/2001
OUADAH Camila	18/02/2001
LAMARCQ Corenthyn	01/03/2001
MOREAU Steven	04/04/2001
BROSSEL Lena (1er Jumeau)	06/04/2001
BROSSEL Lydie (2ème Jumeau)	06/04/2001
HAREL Benjamin, Gérard, Jean-Claude	08/04/2001
LEBIGOT Alexandre, Charles, André, François	09/04/2001
VALOGNES Sofia, Madeleine, Thérèse	11/04/2001
BONNAMOUR Florian	24/04/2001
KLEIN Chloé, Gwenaelle, Suzanne	27/04/2001
MARIE Victoria, Lydia, Andréa, Chantal	14/05/2001
LEDUC Thibault, Robert, Paul	05/06/2001
BEN ALI SOUID Maëlle, Ness	11/06/2001
JEGOU Morgane, Mireille, Marie	01/07/2001
TRAUTMANN Lisa, Martine, Josephine	03/07/2001
HOARAU Jordan, Corentin	12/07/2001
FERNANDEZ Célia, Lucie, Marie	23/07/2001
ESNAULT Sonny, Sabry, Selmane	10/08/2001
LEGAL Aurélia, Marie-France, Claire	23/08/2001
DA FONSECA OLIVEIRA Elodie	29/08/2001
DERVILLEZ Lucas, Jean-Michel	08/09/2001
BONIFACIO Corentin	19/09/2001
LEMAUR Andréa, Danielle, Elisabeth	02/10/2001
MADELÉNAT Justine, Yvette, Odette	04/11/2001
CRAVEIRO Clara, Laura	09/11/2001
MORANDEAU Nicolas, André	13/11/2001
DAIRE Dylan, Daniel, Gérard	16/11/2001
EMIR Sedef	05/12/2001



### DECES

GARCIA RODRIGUEZ Juan, Antonio	06/01/2001
BARRÉ Gérard, Raymond	20/03/2001
PERIQUEAULT Claude, Victor, André	12/04/2001
CARTIER Sylvie, épouse PEREIRA	14/04/2001
POMPON Viviane, épouse WASQUEL	31/05/2001
DELAPORTE Georges, Jean	15/06/2001
BACHMANN Jacqueline, Irène, Elisabeth, Veuve SYLVESTRE	27/06/2001
BERTRAND André, Alfred	30/06/2001
BOUCHEZ Cathy, Odette, Alice	05/08/2001
COGNARD Christian, Edmond, Emile	24/08/2001
PARANT François, Marcel, Georges	07/10/2001
REBOISSON Yvonne, épouse BRAY	16/10/2001
FIEDLER François	22/10/2001
GAMBART Albert, Léon, Aimé	27/11/2001

### MARIAGES

MENDES DA CUNHA Alain, André, Gilbert et LAMBERT Fabienne, Françoise	21/04/2001
ALEXANDRE Boris, Jean, Henri et de BAYOL Fabienne, Alice, Marie-Louise	28/04/2001
BOCHER Lionel et CHAPOTOT Marylène, Andrée	28/04/2001
SAYAH Nouridine et SAADI Saloua	26/05/2001
MAGNE Didier, Antoine, Claude et JAULINO Stéphanie	16/06/2001
DA SILVA BENTO Michel et BEUZIT Gaëlle, Marcelle	30/06/2001
GASCHY Guillaume, Robert, Michel et de GADOT Aline, Dominique	30/06/2001
DOUCET David, Jean, Marcel et de Aline DEININGER	07/07/2001
GUIBOUX Pascal, Gérard, Emile et de MERLIN Carole, Andrée, Geneviève	04/08/2001

# BREVES

## C.C.A.S. PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

La permanence de l'assistante sociale se tiendra en mairie de Saint Germain Laval les premier et troisième lundi de chaque mois ou appeler au 01-64-32-67-52

## DERATISATION

La population est informée qu'une opération de dératisation aura lieu le **jeudi 7 mars, mardi 16 juillet et jeudi 7 novembre 2002** sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Ces traitements sont absolument gratuits, aussi il est demandé à chacun de renseigner les techniciens sur la présence des rats et souris en téléphonant à la Mairie (01 64 32 10 62) aux heures d'ouverture du secrétariat.

## COLLECTE DES MONSTRES EXTRA-MENAGERS

La prochaine collecte des monstres «extra-ménagers» aura lieu dans notre commune le **LUNDI 4 MARS 2002** à partir de 5h30 du matin, la benne ne passant qu'une fois dans la rue.

Les déchets encombrants ou «monstres» sont constitués de l'ensemble des meubles, objets et appareils ménagers qui, en raison de leurs dimensions ne peuvent être présentés dans le récipient de collecte des ordures ménagères.

Ne sont pas compris dans la dénomination «monstres» les bouteilles de gaz, batteries, déblais, gravois, décombres et débris provenant de travaux publics et particuliers, les verres, cartons, pneumatiques, encombrants de caractère industriel ou professionnel.

## «CHEZ MADELEINE»

Le bar-tabac «chez Madeleine» à Gardeloup vous informe qu'il est toujours en activité contrairement à certains bruits qui courent. Madeleine vous accueillera toujours avec plaisir et amabilité et vous remercie de votre confiance.

On compte sur vous.

## Les RESTOS DU CŒUR



L'activité des «Restos du Cœur» a repris son action de distribution alimentaire depuis le 10 décembre 2001.

Elle sera précédée d'une démarche d'inscription **exclusivement** le mardi et le jeudi de 14h à 16h au «Relais du Cœur» salle Jean XXIII à Surville.

L'accès au Restaurants du Cœur est ouvert à toute personne en situation de précarité, sans définition de «périmètre, le centre de distribution le plus proche de votre domicile étant simplement souhaitable.

Pour tout contact personnalisé, vous pouvez contacter Gabrielle LECLERE lors des permanences du centre ou contacter la Mairie de Saint Germain Laval.

### Documents à fournir :

#### Pour tous :

- Papiers d'identité ( carte d'identité, livret de famille, carte de séjour, ... )
- Certificat de scolarité, apprentissage, carte d'étudiant, ...
- Carte de Sécurité Sociale

#### Et suivant le cas :

- Justificatifs des revenus (dernière fiche de paie, retraite, pension, ...)
- Notification ASSEDIC (Octobre, Novembre, Décembre)
- Dernier talon CAF des prestations familiales et RMI
- Dernière quittance de loyer
- Carte d'inscription ANPE
- Certificat de non-imposition

## HORAIRES DES MESSES

L'équipe d'animation pastorale du R° de l'Etang souhaite à tous les habitants des trois clochers une très bonne fête de Noël dans la joie et le partage.

Laurence remercie tous les enfants qui ont participé à la crèche vivante.

Les prochaines messes auront lieu :

- le 19 janvier 2002 à Salins
- le 16 février 2002 à Saint Germain Laval
- le 16 mars 2002 à Laval en Brie

## POINT D'ACCUEIL RETRAITE

Depuis le 1er novembre 2001, vous pouvez contacter un conseiller de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse à **Montereau** au 16 rue Victor Hugo (2ème étage) les **lundi, mercredi et vendredi de 8h30-12h00 et 13h30-17h00.**

Ces adresses et horaires étant susceptibles d'être modifiés, vous pouvez téléphoner au 01-40-37-37-37 avant de vous déplacer.

## ASSURANCE MALADIE

A dater du 22 décembre, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie vous informe de la suppression de la tournée des camions itinérants dans la commune de Saint Germain Laval. En contrepartie de nouveaux services seront progressivement offerts à nos usagers dans le cadre de nos engagements de qualité de service dont, notamment, la mise en place d'un accueil à domicile dès le 7 janvier 2002.

## QUE VALENT LES ANIMAUX ?

A plusieurs reprises des habitants de la commune nous ont interpellés sur la disparition plutôt particulière de leurs animaux de compagnie (chiens, chats). Il est à rappeler que toute personne surprise ou convaincue d'actes délictueux envers les animaux peut-être poursuivie par la justice.

En tout état de cause les animaux ont droit à la vie et même si chacun ne fait pas le choix de cette compagnie, il peut respecter le choix de ses voisins ou des habitants de son quartier.

Il est quand même nécessaire de rappeler que l'errance des chiens sur la voie publique est interdite et que les propriétaires sont seuls responsables de leurs actes.

Si toutefois, la proximité d'animaux nuit parfois à votre vie quotidienne, la première démarche à entreprendre reste le dialogue qui résout très souvent de petites mésententes.

A défaut, contacter les médiateurs en mairie. En aucun cas se faire justice soi-même ne peut être une solution raisonnable et acceptable.

## PROCHAINE PARUTION DE LA GAZETTE

Toutes les propositions et articles concernant la prochaine Gazette d'Avril devront **IMPERATIVEMENT** parvenir en Mairie **pour le vendredi 22 mars 2002, avant si possible** à l'intention de M Husson Michel.

Il serait très apprécié pour éviter un double travail que les personnes ou associations qui le peuvent transmettent les articles sur un support disquette qui leur sera rendue. Je reçois trop souvent des articles imprimés via une imprimante. Vous avez donc aussi un lecteur de disquettes !

A défaut, faites-moi parvenir vos articles par e-mail à michel.husson1@free.fr.

D'autre part, le respect des dates amène un grand confort dans le travail mais surtout dans les délais de réalisation de la Gazette. Il faut 15 jours entre la mise en réalisation et la distribution.

Je vous remercie de votre compréhension et compte sur votre aide ; l'information n'en sera qu'améliorer et les délais respectés.

Michel Husson

## L'INSEE enquête sur les déplacements des habitants de la région Ile-de-France



L'INSEE réalise d'octobre 2001 à avril 2002 une enquête globale sur les déplacements des habitants de la région Ile-de-France.

Celle-ci abordera des questions sur vos conditions de déplacement en Ile-de-France, en vue d'obtenir des informations significatives quant à l'évolution des transports et de la circulation dans la région.

Dans votre commune, quelques familles recevront la visite d'un collaborateur de l'INSEE. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Pour la commune de Saint Germain Laval, l'enquêtrice officielle est Mme Ducreux

## La DIRECTION de l'ACTION SOCIALE de SEINE-et-MARNE

SOUS-DIRECTION DES PERSONNES AGEES & DES ADULTES HANDICAPES  
SERVICE DE L'ACTION SOCIALE CELLULE DES CARTES DE TRANSPORT

### communiqué

#### VALIDITE DES CARTES :

1 AN A PARTIR DE LA DATE DE DELIVRANCE DE LA CARTE.

Faire les renouvellements 2 mois avant l'expiration de la date de validité.  
(2ème ligne sur le recto de la carte).

Pour les cartes RUBIS, les coupons doivent être adressés avec le règlement à la Paierie Départementale et non la DASSMA et les cartes sont à retirer une fois éditées dans les C.C.A.S du lieu de résidence

CES CARTES ETANT DES TITRES DE TRANSPORT, CHAQUE CARTE EST FACTUREE AU CONSEIL GENERAL PAR LES SOCIETES DE TRANSPORT.

- **CARTE RUBIS** : A.P.T.R  
Coût à l'unité : 147,06 euros ( 964,63 francs )
- **CARTE AMETHYSTE** : R.A.T.P  
Coût à l'unité : 64,03 euros ( 420 francs )

Les crédits prévus pour ces deux avantages représentent une dépense importante pour le budget départemental, c'est pourquoi compte tenu des charges lourdes que le département doit assumer par ailleurs, nous vous demandons d'être très attentifs pour ne pas perdre vos cartes.

Le Service de l'Action Sociale  
Claire GERMAIN

#### DASSMA

19 rue Saint Louis - 77012 MELUN Cedex  
Téléphone : 01.64.14.77.00  
Télécopieur : 01.64.14.78.09



## POUR VOTER

### POURQUOI S'INSCRIRE SUR UNE LISTE ELECTORALE ?

En France, chacun est libre d'exercer son droit de vote. Mais pour voter, l'inscription est obligatoire sur la liste électorale du lieu du domicile. Cette inscription permet en outre de recevoir 1 carte d'électeur, sur laquelle figure l'adresse de son bureau de vote.

Les prochains scrutins sont l'élection présidentielle et les élections législatives. Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous ne pourrez pas voter.

### L'INSCRIPTION D'OFFICE

La procédure d'inscription d'office des jeunes de 18 ans a été introduite par la loi du 10 novembre 1997. Elle prévoit que les personnes qui remplissent la condition d'âge ou la rempliront entre la dernière et la prochaine clôture des listes électorales seront inscrites d'office sur celles-ci.

Pour être prise en compte au titre de cette procédure, vous devez également être de nationalité française et jouir de vos droits civils et politiques.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Vous avez eu ou vous aurez 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars 2001 et le 28 février 2002.

Cette période concerne les dates pour lesquelles les listes électorales sont arrêtées. Si vous remplissez la condition d'âge avant le 28 février 2002, vous entrez dans le cadre de l'inscription d'office. La mairie pourra éventuellement vous demander un justificatif d'identité ou de domicile dans le cadre de cette opération. Vous pourrez également vérifier auprès de votre mairie avant le 31 décembre 2001 que votre inscription est bien prise en compte.

Vous aurez 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars et les prochaines échéances électorales de 2002

Les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans entre la clôture définitive des listes le 28 février 2002 et la veille de chacun des scrutins prévus en 2002 (présidentielle et législatives) seront inscrits d'office sur les listes électorales et auront donc la possibilité de voter.

Vous aurez 18 ans avant l'élection présidentielle ou les élections législatives mais vous n'avez pas reçu de la part de la mairie soit la notification de votre inscription soit votre carte d'électeur.

Un tableau comportant les nouvelles inscriptions sera affiché en mairie, respectivement début février et début avril 2002. Si vous constatez que votre nom ne figure pas sur ce tableau, vous avez la possibilité de saisir le tribunal d'instance, dans les dix jours qui suivront l'affichage de ce tableau.

Vous avez plus de 18 ans et vous avez omis de vous inscrire avant le 31 décembre

Si vous n'avez jamais été inscrit sur une liste électorale et que vous effectuez cette démarche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, votre demande d'inscription à la mairie sera prise en compte mais effective à compter du 1<sup>er</sup> mars 2003 dans le cadre de la prochaine révision des listes électorales. Vous ne pourrez donc pas voter pour les élections de 2002.

### OU SEREZ-VOUS INSCRIT ?

Vous serez normalement inscrit sur les listes électorales de votre domicile.

Si vous résidez ailleurs qu'à votre domicile familial (par exemple parce que vous êtes interne ou étudiant), vous pouvez demander à être inscrit sur les listes de la commune de ce lieu de résidence, à condition d'y séjourner de manière continue depuis au moins six mois au 28 février 2002.



## SOS MUCOVISCIDOSE AIDE LES MALADES A VIVRE... MIEUX

La Mucoviscidose est la plus fréquente des maladies génétiques. Des perspectives tout à fait nouvelles sont apparues depuis que le gène anormal a été localisé sur le chromosome 7 et que l'on peut espérer connaître les anomalies fondamentales à l'origine de l'expression de la maladie. Elle voit son évolution, jusqu'alors inexorable, freinée par des moyens thérapeutiques de plus en plus efficaces : l'espérance de vie des malades a triplé en vingt ans ! Cela montre l'efficacité de l'action des associations et de la solidarité du public.

### Une naissance par jour

La fréquence de la mucoviscidose dans la population blanche est de 1 sur 2.500 naissances : soit une, chaque jour, en France pour une maladie qui atteint aussi bien les garçons que les filles. On estime qu'environ 300 nouveaux cas de mucoviscidose sont pris en charge chaque année ce qui, compte tenu de l'espérance de vie de ces patients, conduit à évaluer entre 5.000 et 6.000 le nombre actuel de cas en France.

### Pour l'amélioration de la qualité de vie des malades

Créée en novembre 1988 (J.O. du 14/12/88), SOS Mucoviscidose est une association au service des malades et de leur famille, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, et a pour objectif l'amélioration de la qualité de vie. Pour cela, l'association apporte une aide matérielle et morale aux malades et aux familles : développement des soins à domicile et fourniture de divers produits et matériels, information du grand public, formation des professionnels, assistance auprès des pouvoirs publics, etc.

D'autres avantages sont également offerts aux adhérents mucoviscidosiques : prise en charge du forfait journalier, des vitamines, des protocoles de Pulmozyme® (RhDNase). Régie par la loi du 1er juillet 1901, SOS Mucoviscidose est fiscalement reconnue d'utilité publique ce qui permet aux donateurs de déduire, dans le cadre des dispositions légales, toute somme versée à l'association. Pour tous renseignements :

**SOS MUCOVISCIDOSE**  
**ZAC de la Bonne Rencontre**  
**1, Voie Gallo-Romaine**  
**77860 Quincy-Voisins**  
**Tél. : 01 64 63 15 04+**  
**Fax : 01 60 04 41 86**  
**url : [www.sosmucoviscidose.asso.fr](http://www.sosmucoviscidose.asso.fr)**  
**e-mail : [sosmuco@worldnet.fr](mailto:sosmuco@worldnet.fr)**  
**C.C.P. Paris 27 29 11.Y**

### Nomination au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Par décret du 16/11/99 du Président de la République, Madame Patricia Labro-Rosso, présidente-fondatrice de SOS Mucoviscidose a été nommée au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite. Au delà du dévouement personnel, cette distinction honore le travail incessant de tout un collectif qui se dépense sans compter pour aider quotidiennement et avec toute l'efficacité possible les victimes de la première maladie génétique de France et leurs familles. Il s'agit là d'un encouragement supplémentaire à poursuivre le travail engagé depuis 12 ans.

## Le Club de Loisirs « AGE D'OR » de St GERMAIN LAVAL

Le samedi 27 octobre 2001 le Club a inauguré la rénovation de son foyer en présence de Madame le Maire et une partie de son équipe municipale ainsi que les adhérents du club venus très nombreux pour fêter cet événement particulier.

Le Vice-Président a lu le discours préparé par le Président qui hélas était absent pour raison de santé.

Madame le Maire a pris la parole et a assuré du soutien de la municipalité aussi bien moral que financier pour la pérennité du club, s'est intéressée aux activités «Loisirs, Sorties» et a encouragé vivement les responsables de continuer d'œuvrer pour la bonne marche de l'Association.

Elle a surtout fait preuve de bienveillance pour tous les besoins futurs notamment informatique pour une gestion moderne et adaptée à l'importance du Club (90 adhérents cette année), et a surtout apprécié le projet de réveillon de fin d'année au Foyer pour les personnes seules ou éloignées de leurs familles.

Cette journée restera marquée dans l'histoire du Club et dans la mémoire des membres présents.

Tous renseignements téléphone : 01 60 96 25 02

Rose-Marie BAR Animatrice  
Responsable information et communication

## CESAL JUDO

### CHALLENGE JOËL GAUTHIER

En hommage à Joël GAUTHIER, le dimanche 25 novembre 2001, la section CESAL judo organisait le challenge portant son nom !

La participation d'environ 200 judokas en a fait un franc succès. Les parents ont pu applaudir les benjamins (es) et les poussins(es), les deux catégories concernées, qui nous ont offert de très beaux combats dans une ambiance chaleureuse. Il est cependant à regretter le manque de place pour les spectateurs qui se trouvaient bien à l'étroit.

Quant aux minimes du club, ils ne sont pas restés inactifs. Ils avaient décidé de s'occuper de l'arbitrage sous l'oeil attentif et la supervision des professeurs et des jeunes adultes. De ce fait, ils ont pris part active à cet événement.

Tous les judokas ont été récompensés de leurs efforts.

Durant la journée, nous avons apprécié les venues de Madame de Saint Loup, Maire de la commune accompagnée d'une partie du Conseil Municipal et de Monsieur Daniel Cassaigne, vice-président du CESAL de la centrale thermique de Montereau. Nous les remercions vivement de leur soutien et leur présence en cette occasion. Ils ont pu participer à la remise des récompenses à la plus grande joie des enfants.

La coupe du Challenge, quant à elle, a été remise par Mme Colette Gauthier à Monsieur Alain Valot, professeur du club de Vaux le Pénil sous les applaudissements du public.

Nous avons voulu, par cette manifestation, montrer l'attachement que nous avons pour Joël et manifester notre souvenir à celui qui a donné beaucoup de son temps et de son cœur aux jeunes du club.

La journée a été un franc succès, au-delà de ce que nous espérions. Les efforts fournis depuis la rentrée semblent récompensés car le club se porte bien avec presque une centaine d'adhérents pour cette année.

Ci-joint le classement du Challenge :

1er : Vaux le Pénil  
2ème : Entente du Gâtinais  
3ème : Combs la Ville  
4ème : CESAL  
5ème : Montereau  
6ème : Echouboulains  
7ème : Le Bresmont  
8ème : Villeneuve la Guyard

9ème : Rubelles  
10ème : Samoreau  
11ème : La Grande Paroisse  
12ème : Provins  
13ème : Egreville  
14ème : Pamfou  
15ème : Voisenon



Le bureau du CESAL Judo

## CLUB D'ECHECS «LE ROI MAT»

Le samedi 10 et le dimanche 11 novembre 2001 avait lieu le championnat individuel des jeunes de Seine et Marne 2002.

Le club d'échecs de Saint Germain Laval LE ROI MAT a inscrit trois de ses membres pour la première fois dans les catégories suivantes :

- Quentin LENOIR, 7 ans, catégorie « petit poussin » s'est classé premier
- Corentin RICHTIN, 11 ans, catégorie « pupille » s'est classé 13ème sur 22
- Rémy LEFRANCOIS, 14 ans, catégorie « minime » s'est classé 5ème ce qui lui permet d'être qualifié pour le championnat d'Île de France.

Pour sa première année d'ouverture, le club d'échecs de Saint Germain Laval LE ROI MAT place trois de ses membres dans un championnat, ce qui nous permet d'espérer une bonne suite pour cette année et un développement de notre activité. N'hésitez pas à soutenir nos jeunes et à venir vous amuser autour d'un échiquier .

## TOURNOI D'ECHECS

Le club d'échecs de Saint Germain Laval «Le Roi Mat» organise un tournoi d'échecs ouvert à tous le dimanche 24 février 2002 dans la salle des fêtes de l'Orée de la Bassée à partir de 9 heures.

Il s'agit d'un open en 7 round de 20 minutes.

Les inscriptions sont de 15 euros pour les adultes et les plus de 13 ans, et de 10 euros pour les 13 ans et moins de 13 ans.

Renseignements et inscriptions :

Au club d'échecs face à la mairie, tous les mardis soir entre 18 h et 20 h.

Par téléphone, en appelant Jean Marc au 01-60-57-02-27 entre 20 h et 21 h ou en appelant David au 06 08 89 82 95.

Le Président du club LE ROI MAT.

## ACSG TENNIS DE TABLE

### Entente de la Bassée

Les résultats du début de championnat 2001-2002 sont plus qu'encourageants.

**JEUNES :** Malgré certains départs ( il faut bien permettre au Grand Club voisin de présenter une équipe ), 4 cadets et 16 minimes se bousculent autour des tables du préau de Courbeton et de l'Orée de la Bassée.

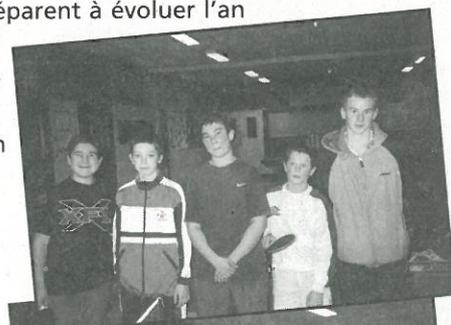
- **Les Cadets :** *Hori, Zucchiatti, Teuil, Faust et Klein* ( minimes ) occupent une 2ème place honorable dans une poule tronquée
- **Les Minimes 1 :** *Pouzet, Henot, Lefrançois, R et Th Lebond* sont invaincus après 4 rencontres ( 3 fois 39 à 0 ). Ils sont assurés d'une place en 1ère division en 2ème phase.
- **Les Minimes 2 :** *Merle, Degardin, Camilotto, Villemain et Bonaluque* après un début de saison hésitant, redressent la barre et risquent d'accéder également à la 1ère division.
- **Une 3ème équipe** est engagée pour rentrer en compétition début janvier et permettre à *Camuzet, Aznar, Charbonneau, Galy et Deguy* de participer régulièrement au championnat ( sans prétentions )

**Entraînements :** mercredi de 17 h à 19 h et dimanche de 10 h à midi. Rendez-vous préau de l'école de Courbeton. M Vibert vous y accueillera ( 01-64-32-72-02 ).

#### ADULTES - UFOLEP :

- **à 4 joueurs :** les deux équipes ont remporté tous leurs matches et se préparent à évoluer l'an prochain en division supérieure. La troisième se classe dans la première moitié de sa poule.
- **à 6 joueurs :** une seule défaite, ce qui augure une lutte acharnée pour la montée.

**ADULTES - FTIT :** là aussi, une seule défaite. Une deuxième équipe pourrait entrer en lice dès janvier, les effectifs augmentant régulièrement



## Association Culturelle et Sportive de Saint-Germain-Laval

### Rappel du Programme des Randonnées Pédestres en Forêt de Fontainebleau Saison 2002

- ✓ 13 Janvier : La Maison de Maintenon
- ✓ 10 Février : Le Bois Rond
- ✓ 10 Mars : Les Gorges de Franchard
- ✓ 7 Avril : La Dame Jouanne avec restaurant ou pique-nique
- ✓ 19 Mai : Journée au Lac d'Orient, (aube), avec pique-nique\*
- ✓ 16 Juin : Les 3 Pignons - avec pique-nique\*

Sorties normales, en période d'hiver { décembre, janvier, février }  
Le rendez-vous est à 13h 00, au stade de Pontville et le départ à 13h 15

Sorties normales, autres mois :  
Le rendez-vous est à 13h15 et le départ à 13h 30

Sorties avec pique-nique :  
Vous vous munissez d'un casse-croûte et de boissons chaudes ou froides à votre convenance  
Le rendez-vous est à 10h 15 et le départ à 10h 30.

Venez nous rejoindre, même si vous ne disposez pas de véhicule.

Nous vous précisons également que nous partons pour une promenade et non une épreuve de vitesse, que vous pouvez venir avec vos enfants si vous les jugez bons marcheurs et votre chien, sous votre responsabilité.

- ✓ Les sorties sont annulées en cas de fortes pluies ou remises à l'après-midi si un pique-nique est prévu.
- ✓ Simple exigence : avoir une carte de l'A.C.S.G., d'une valeur de 100 F., valable pour toute la famille et pour toutes les sections.

## ESL – Section COUTURE

La section couture sollicitée par l'école maternelle «les Mûriers» s'est faite une grande joie de redonner un éclat aux banquettes de la Bibliothèque de l'école.

De nombreuses couturières du club ont en effet passé de nombreuses séances pour rénover entièrement les housses des banquettes en mousse que les enfants utilisent lors de leurs activités à la Bibliothèque.

La solidarité entre associations ou écoles n'est pas impossible.

La Présidente : Mme Husson



## ACSG GYM DOUCE STRETCHING ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le numéro de téléphone.  
Pour joindre le responsable il faut composer le 06 83 58 90 87

Avec nos excuses

## CAISSE DES ECOLES

### Comment fonctionne t-elle, à quoi sert-elle ?

- La Caisse des Ecoles est administrée par un comité dont la composition peut varier.
- Le comité comprend :
  - o le Maire, président ( ou son représentant )
  - o les inspecteurs(trices) des écoles de la circonscription ( ou leur représentant )
  - o un régisseur de recettes
  - o un membre désigné par le Préfet
  - o les directrices des écoles de la commune ( ou leur représentant )
  - o 4 conseillers municipaux désignés par le conseil municipal
  - o 5 membres élus par les sociétaires, au scrutin uninominal, quel que soit le nombre de votants. La durée de leur mandat est fixée à 3 ans et ils sont rééligibles.
- Le comité règle les affaires de la caisse, il se réunit au moins trois fois par an, il vote le budget qui est préparé par le président, il délibère sur les comptes de l'exercice clos qui lui sont soumis avant le vote du budget. Le président du comité est chargé de l'exécution des décisions du comité et représente la caisse des écoles pour tous les actes de la vie civile.
- Les ressources de la caisse des écoles sont :
  - o les cotisations volontaires par l'intermédiaire de carte de membre qui sont toujours disponibles en Mairie
  - o des dons et legs ( quête de mariage, tombola et fête de bienfaisance, ... )
  - o d'une subvention communale
- La caisse des écoles a pour mission de contribuer : au développement de l'instruction primaire, aux récompenses (livres d'entrée en 6ème), aux subventions données aux classes des écoles pour l'achat de matériel pédagogique, aux sorties ou voyages à titre éducatif (2 fois dans l'année scolaire par classe) et à l'organisation de la fête de Noël ( sapin, jouets, goûter, spectacle de marionnettes ou cinéma).

Le comité de la caisse des écoles espère que vos fêtes de fin d'année se sont bien passées et présente à tous les enseignants, aux élèves, aux parents et à tous les Saint Germanoises et toutes les Saint Germanoises leurs meilleurs vœux pour l'année 2002.

Le Vice-Président  
Alain Marteau

**SAMEDI 16 MARS 2002**  
**Retenez votre soirée**  
**GRAND LOTO**  
**Au profit de la Caisse des Ecoles**

#### Numéros gagnants de la tombola de Noël (lots à retirer en Mairie)

11	2127	2570	4933	5493	9359	20986	21500	23022	24049
70	2160	2586	4946	5518	12023	21019	21508	23050	24064
1401	2172	2620	4976	5522	12238	21025	21524	23061	24097
1590	2196	2625	5000	5541	12293	21041	21560	23094	24123
1629	2208	2679	5004	5574	12307	21067	21573	23101	24172
1661	2234	2681	5022	5593	12697	21099	21581	23123	24218
1685	2258	4535	5059	5612	13380	21108	21601	23157	24314
1738	2273	4546	5062	5623	13772	21122	21621	23161	24359
1746	2281	4562	5090	5653	13807	21156	21651	23197	24361
1775	2314	4595	5101	5681	15039	21180	21679	23215	24372
1791	2333	4614	5121	5737	15109	21200	21682	23226	24382
1912	2353	4634	5192	5745	15175	21207	21719	23248	24416
1930	2376	4641	5201	5774	15185	21235	21763	23261	24448
1952	2399	4672	5231	5806	15201	21260	21783	23289	24466
1974	2420	4699	5251	5937	15228	21292	21810	23304	24487
1986	2429	4720	5335	5960	16046	21313	21829	23340	
2010	2459	4730	5341	5961	20517	21333	21861	23343	
2021	2474	4748	5380	5991	20525	21361	21881	23364	
2041	2481	4794	5420	7189	20560	21395	21940	23415	
2063	2512	4851	5428	7319	20580	21419	21941	23421	
2081	2526	4884	5456	7321	20600	21460	21981	24012	
2103	2549	4915	5465	7353	20961	21462	23001	24030	

# ÉCOLE MATERNELLE «LES MÛRIERS»

## Relookage de la Bibliothèque

Les Enseignantes de l'école maternelle tiennent à remercier, au nom des enfants, les membres de l'ESL-Couture pour leur participation concernant la rénovation des banquettes de la bibliothèque.

## Marché de Noël

*Le préau de l'école a revêtu un aspect particulier dans la semaine précédent les vacances scolaires. En effet, cette année pour la première fois était organisé un Marché de Noël.*

Cette vitrine de cadeaux, de fleurs et de gourmandises a pu être mise sur pied grâce à un travail collectif des enfants, des enseignantes, des ATSEM aux doigts de fées et à la participation de M et Mme Blondelot que nous remercions vivement.

De nombreux parents ont investi les lieux et les tables décorées ont vite été dévalisées à la grande joie de tous. Nous remercions les familles qui nous ont fait la joie de leur présence ainsi que les différentes personnes venues nous rendre visite.

Nous vous donnons dès à présent rendez-vous pour Noël 2002.

## Visite du Père Noël

*Lundi 17 décembre 2001, les enfants étaient tout particulièrement excités. On le serait à moins. Ce jour-là fut un jour de fête. En effet, la fête de Noël battait son plein.*

En attendant le Père Noël, les enfants ont pu savourer un excellent goûter financé par la Caisse des Ecoles de Saint Germain Laval.

Les regards étaient tournés vers le grand sapin décoré au pied duquel attendaient de nombreux cadeaux offerts par la Caisse des Ecoles.

Le Père Noël arriva dans l'après-midi parmi les enfants toujours très étonnés de voir et d'approcher le bonhomme rouge et blanc.

Il s'installa confortablement au pied du sapin et procéda à la distribution des cadeaux tant attendus.

Nous espérons que l'an prochain le Père Noël aura encore un peu de temps à nous consacrer et nous le remercions de sa visite qui est exceptionnelle en cette période où il est très demandé.

Toute l'équipe pédagogique vous présente tous leurs meilleurs vœux pour l'Année 2002.

Les Enseignantes



## L'ÉCOLE DU PETIT BUISSON EN ACTION



### ***Vous avez dit «MYOCASTOR» !***

Dans le cadre de la «Semaine du Goût», la coopérative scolaire de l'école a organisé une sortie à l'élevage de myocastors de Château-Landon.

Cet animal de 50cm, pèse entre 10 et 15 kg. Il appartient au groupe des myocastoridés et vit une douzaine d'années. C'est un mammifère rongeur particulier qui a ses mamelles sur le dos afin que les petits ne se noient pas en tétant. La chair, la fourrure, les graisses et les dents de cet animal sont utilisés pour fabriquer des manteaux, des savons et des bijoux.

### ***Journée internationale des droits de l'ENFANT***

Le 20 novembre, lors de la journée internationale des droits de l'enfant, les élèves de CM1 et CM2 ont réalisé un arbre portant leurs souhaits les plus sincères. La Paix, la Malnutrition, la Guerre et les Enfants Battus ont été au cœur des discussions.

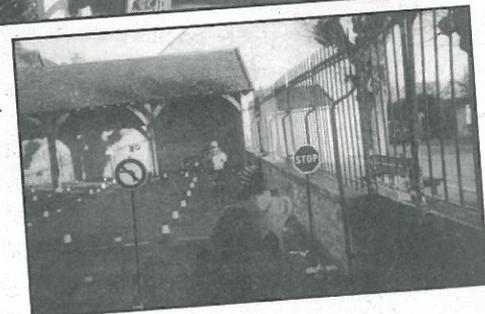
### ***La Sécurité, c'est l'affaire de tous !***

Jeudi 6 et vendredi 7 décembre, les 54 élèves de l'École du Petit Buisson ont travaillé avec l'Adjudant de la Brigade Motorisée de Fontainebleau.

#### Au programme :

- reconnaissance de panneaux
- questions-réponses sur les causes d'accidents, le métier de gendarme, le taux d'alcoolémie, le port de la ceinture,...
- passage du permis vélo

Ces deux journées ont été très instructives et nous espérons que chacun appliquera les notions apprises.



### ***L'école est fréquentée à tout âge ! Vendredi 14 décembre 2001***

Le club de l'Age d'Or a été reçu à l'École du Petit Buisson pour passer un agréable après-midi en compagnie des enfants.

La chorale de l'École a interprété avec brio des chants qui ont été repris en chœur par les invités. Les enfants avaient préparé des gâteaux et des cartes de vœux qu'ils ont offerts à leurs hôtes. Petits et Grands ont apprécié ce moment d'échanges et de confiance et souhaitent une nouvelle rencontre.

Les Enseignantes remercient les familles qui ont participé à la préparation de cette petite fête

**Les enfants des classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 et leurs institutrices espèrent que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2002.**



## LA FCPE COMMUNIQUE

Pour cette année 2001-2002, les membres titulaires élus de la FCPE sont :

- |                       |                   |
|-----------------------|-------------------|
| - Mme Horsin Laurence | Suppléantes :     |
| - Seegoolam Asha      |                   |
| - Van Doorn Dominique | Leroy Béatrice    |
| - Dhainaut Martine    | Gaillard Murielle |
| - Haas Frangis Wanda  |                   |
| - Bourbigot Patricia  |                   |

Le prochain conseil d'école aura lieu le 15 février 2002. Si vous avez des questions à poser ou des remarques à faire, merci de bien vouloir nous en faire part. Nous sommes à votre entière disposition.

Le bureau de la FCPE espère que vous avez passé de joyeuses fêtes et vous souhaitent une bonne année 2002.

Le bureau.

## Passage du BÉBÉBUS

Le Bébébus sera à votre disposition à Saint Germain Laval devant l'école maternelle «les Mûriers» de 10 h 45 à 11 h 45 les 24 janvier, 28 mars et 30 mai 2002.

Pour tout contact : Sylvie Serpette au 01 60 56 95 15 ou [sserpette@cg77.fr](mailto:sserpette@cg77.fr)

Parents, grands-parents, assistantes maternelles, vous êtes attendus, avec vos bébés de 0 à 3 ans, à bord du Bébébus.

Vous pouvez y emprunter gratuitement livres, revues, K7 audio et disques compacts.

Conditions d'inscription : présenter une pièce d'identité.



MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE SEINE & MARNE  
Rue J.-B. Colbert 77350 Le Mée/Selne  
Tél. : 01.60.56.95.00 • Fax : 01.60.56.95.10  
Mél : [mediatheque@cg77.fr](mailto:mediatheque@cg77.fr)

LANGENDORF 06 86 68 13 94

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

BébéBus  
Les prochains  
Rendez-vous  
de vos Bébés  
avec  
**LES LIVRES**



Conseil Général  
**SEINE &  
MARNE**

## HTTP = WWW.

**Vous surfez sur le Net ! Faites partager vos découvertes dans tous les domaines.**

Je vous transmets quelques sites qui peuvent vous intéresser ou vous attirer. La liste n'est pas exhaustive. J'attends vos «coups de cœur» .

Toutes vos propositions seront les bienvenues, faites-les parvenir en mairie à l'attention de M Husson pour une prochaine parution.

### **Bientôt l'EURO**

[www.euro.gouv.fr](http://www.euro.gouv.fr)

### **L'info des chaînes sur le web**

[www.tf1.fr/video/news/lesjt](http://www.tf1.fr/video/news/lesjt)

[www.france2](http://www.france2)

[www.france3](http://www.france3)

[www.m6.fr](http://www.m6.fr)

[www.cplus.fr/videos](http://www.cplus.fr/videos)

### **Images sur Google, moteur de recherche**

[images.google.com](http://images.google.com)

### **Les meilleurs sites pour partir**

[www.degriftour.com](http://www.degriftour.com)

[www.nouvelles-frontieres.fr](http://www.nouvelles-frontieres.fr)

[www.havasvoyages.fr](http://www.havasvoyages.fr)

### **Créer votre arbre généalogique sans téléchargement sur 8 générations**

[www.notrefamille.com](http://www.notrefamille.com)

### **Les Restos du Cœur**

[www.restosducoeur.org](http://www.restosducoeur.org)

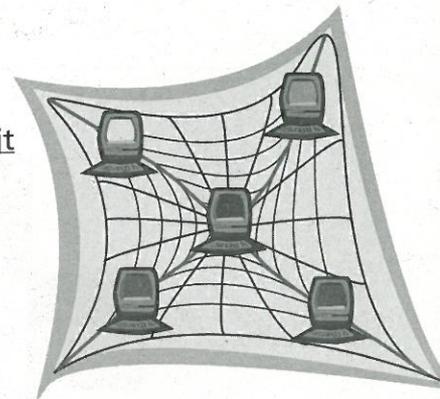
**Ephémérides :** [www.almanique.com](http://www.almanique.com) ; [www.augredutemps.com](http://www.augredutemps.com) ; [www.lejour.com](http://www.lejour.com)  
Que s'est-il passé ce jour-là. Retrouvez les grands événements par date.

### **Site pour les enfants :**

- 1- [www.kidcity.be](http://www.kidcity.be) : Un zoo, une mairie, une salle de sports...C'est toute une ville virtuelle riche de jeux et de rencontres.
- 2- [www.kazibao.net](http://www.kazibao.net) : Une inscription gratuite et cap vers l'un des trois espaces de discussions : 4-7 ans, 8-11 ans et 12-16 ans.
- 3- [www.boowaquoila.com](http://www.boowaquoila.com) : Pour les moins de 10 ans, ce bijou d'ingéniosité et d'animation mise sur deux tableaux à la fois : initier les enfants à internet tout en les distrayant.
- 4- [www.tfou.fr](http://www.tfou.fr) : Une vingtaine de jeux en ligne, tous originaux et accessibles aux enfants à partir de 6 ans. L'univers; tout en animations, Flash vaut à lui seul le détour.
- 5- [www.pouletfrites.com](http://www.pouletfrites.com) : Simple, marrant et dansant, ce site est le guide du «moutard débrouillard». Au sommaire : coloriages, découpages, puzzles et recettes de cuisine.
- 6- [www.harrypotter.gallimard-jeunesse.fr](http://www.harrypotter.gallimard-jeunesse.fr) ; [www.harrypotterfrance.com](http://www.harrypotterfrance.com) Le petit sorcier a ses inconditionnels sur le Web.

Bon surf ... sur la toile

Michel Husson

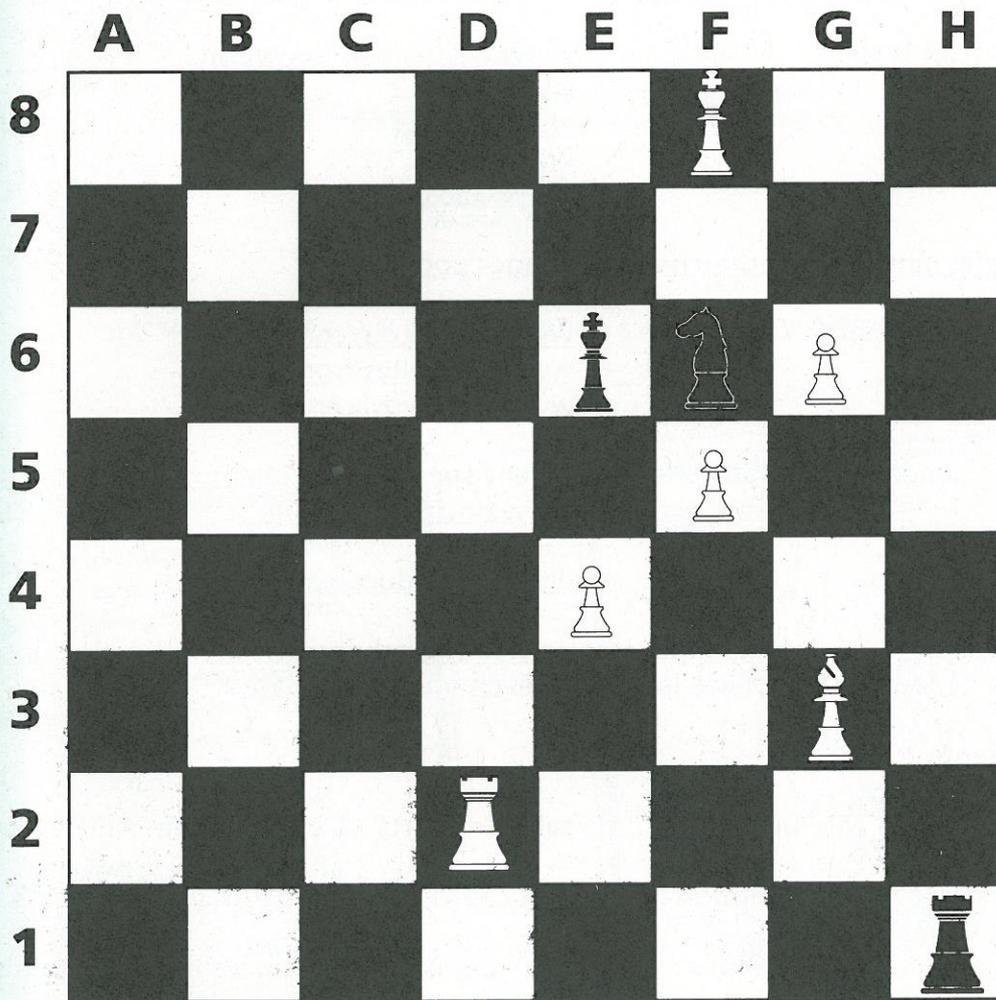


# Le Club d'Échecs «Le Roi Mat»

1 impasse du Haut de Gardeloup  
77130 ST GERMAIN LAVAL - Tél : 01.60.57.02.27

*vous propose une petite séance de réflexion :*

## LES BLANCS MATENT EN TROIS COUPS



Le Club d'Échecs de Saint Germain Laval vous donne rendez-vous :

- tous les mardis de 18 h à 21 h
- un vendredi sur deux de 21 h à minuit pour les joueurs de plus de 16 ans.

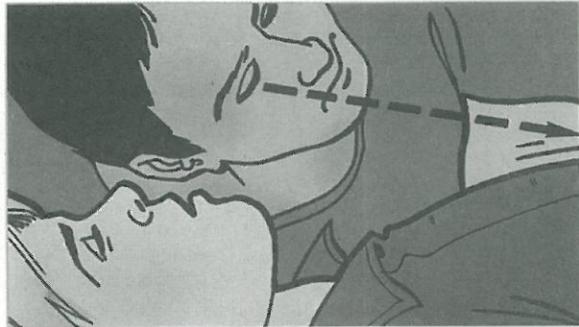
Solution :  
- Tour H1 va en H8, Echec  
- Roi F8 va en G7  
- Tour H8 va en H7, Echec  
- Roi G7 va en F8  
- Tour H7 va en F7, Echec et Mat

# LES GESTES QUI SAUVENT

## Cinq techniques de base pour porter secours



**1** Pour savoir si quelqu'un a perdu connaissance, poser des questions simples. S'il ne parle pas et s'il ne serre pas la main quand on lui demande, il est inconscient.



**2** Pour contrôler la respiration, s'approcher du visage de la victime pour sentir son souffle. Vérifier que sa poitrine se soulève. Si aucun signe ne se manifeste, il y a arrêt respiratoire.



**3** Le pouls d'une personne se prend au niveau du cou. Placer les doigts sur la carotide sans appuyer. Sans pouls, il y a arrêt cardiaque. Pour un nourrisson, prendre le pouls contre la face interne du bras.



**4** La victime ne respire pas mais l'on sent son pouls : faire un bouche-à-bouche. Sans pouls, compléter par un massage cardiaque externe en attendant les secours.



**5** Quand une personne est inconsciente mais continue à respirer, l'allonger sur le côté en la stabilisant avec la jambe du dessus, et la couvrir.

### À faire et à ne pas faire

► Ne pas essayer de pratiquer un bouche-à-bouche ou un massage cardiaque si l'on n'a pas la compétence nécessaire. L'intervention risquerait de ne servir à rien ou, pire, d'aggraver l'état de la victime.

► Pour utiliser en toute sécurité les techniques du secourisme, il faut suivre une formation avec un enseignant qualifié. Et passer le brevet national de premiers secours (ou l'attestation).

# D. LETOUZÉ



⇒ Plomberie ⇒ Chauffage ⇒ Couverture

22 Bis, boulevard Chéreau - 77130 MONTEREAU

☎ 01 64 32 55 88 - ☎ 01 60 96 22 49



# DESBORDES

*Jardins Espaces verts  
Création - Entretien  
Vente de végétaux  
Arrosage automatique*

9, rue du Poëlon - 77940 FLAGY - Tél. : 01 60 96 62 41 - Fax : 01 64 70 90 93

# BUREAUTIQUE REPRO

*vente · location · formation · réparation · s.a.v.*  
Copieur - Fax - Informatique - Traceur - Terminal CB

40, rue Léo-Lagrange - 77130 MONTEREAU Fax : 01 64 32 68 68  
MONTEREAU 01 64 32 66 86 - PONT-SUR-YONNE 03 86 67 16 09

# Le Cours des Halles

## Alimentation Générale

Centre Commercial - SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tél. : 01 64 70 23 72

*Ouvert tous les jours :*  
*de 8 h à 13 h et de 14 h à 20 h*

**M. et Mme BLONDELOT Michel**  
**HORTICULTEURS**



Ouvert tous les jours et le dimanche matin  
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL - Gardeloup  
**Tél. : 01 64 32 20 48**



**FRANCE  
BOISSONS**

**GROUPE ERVAL**

**S.A. MAGNIN SASDELLI :**

Route du Petit-Fossard - Esmans - B.P. 31 - 77871 Montereau Cedex  
Téléphone 01 64 32 06 53 - Fax : 01 60 96 17 59



**TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS**

4, rue du Puyfourcat - Z.A. - 77670 VERNOU LA CELLE SUR SEINE  
Tél. : 01 60 74 92 99 - Fax : 01 64 23 18 08



**P.A.O - Flashage**  
**Photocopie numérique couleur**  
**Impression Offset**

*De la Création à la Finition*

6, av. du Mal de Lattre de Tassigny - 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE  
**Tél. : 01 64 32 54 25 - Fax. : 01 64 32 80 79**

*M<sup>me</sup> Marie-Claude de Saint Loup,  
Maire de Saint-Germain-Laval*

*le Conseil Municipal*

*le Personnel Communal*

*vous souhaitent*

*une*

*Bonne et Heureuse*

*année 2002*